

15

# PLVSIEVRS ADVIS ET CONSEILS DE FRAN-

çois Guicciardin, tant pour les affai-  
res d'estat que priuées.

TRADVITS D'ITALIEN EN FRANÇOIS.

AVEC QVARANTE ET DEVX  
articles concernants ce mesme subiect.



A PARIS,

Chez Robert le Mangnier, ruë neufue nostre Dame, à l'ima-  
ge S. Iean Baptiste : & en sa boutique au Palais, en  
la gallerie par où on va à la Chancellerie.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





# A M O N S I E V R D E C H A N T E - C L E R A D V O C A T E N P A R L E M E N T.



MONSIEVR, ie vous enuoie ma traduction Fançoise des aduis & conseils de Guicciardin, que i'ay faitte à la haste & en passant chemin: ie vous prie de la communiquer au Seigneur Corbinel, par le moyen duquel l'Italien est venu entre noz mains. Il est hōme aymant la vertu, & m'asseure qu'il sera fort aise d'auoir vostre cognoissance. Apres luy auoir communiqué , ie laisse en vostre choix de faire de mon labeur ( si labeur se doit nommer plustost que passetemps , ce que i'ay fait en me iouant ) ce que vous voudrez , ou de l'enuelopper en perpetuel oubly, ou de le faire imprimer . Mais si vous le faittes imprimer, ce sera à la charge qu'il sortira en lumiere soubs vostre nom en tesmoignage de l'amitié que ie vous porte . Il y a encores vn autre raison qui m'a incité à le faire imprimer . : pource que ie vous ay tousiours cogneu soigneux & curieux de telles choses . Et à la verité la cognoissance d'icelles est propre & bien seante à tous ceux qui se veullent

adonner au maniement des affaires. Mais ie ne vou-  
drois pas conseiller aucun, de se patronner selon les  
preceptes que plusieurs, qui en cest endroit introdui-  
sent vne nouuelle espece de Philosophie, nous veul-  
lent apprendre. Car ils enflamment les cœurs des  
hommes d'yne conuoitise de grandeur, & les moyens  
qu'ils enseignent d'y paruenir ce sont flatteries, des-  
loyautez, dissimulations & infidelitez. Bref il semble,  
que laissant les grandes & louables actions de ceux  
qui ont versé anciennement aux gouuernementz des  
republiques, ils se soyent efforcez de recueillir les  
plus meschâtes pour les proposer à imiter à ceux qui  
veullent entier en mesme splendeur de vie: & que ce  
ne soit autre chose d'estre grand personnage en l'ad-  
ministration du public que par quelque moyen que  
ce soit, ou à tort ou à droit, biē faire ses affaires. Ceste  
opinion aujoud'huy court par la bouche des hom-  
mes, tellement qu'un chacun en est abbreuué tasche  
de la practiquer tous les iours, sans estre menez d'au-  
cune bône affection enuers le public. Mais ie nescay  
comment ie me suis laissé emporter à ce propos plus  
auant qu'une simple lettre missiue ne peut porter.  
Pour reuenir doncques à nostre Guicciardin, si i'eusse  
eu d'avantage de loisir, ie me fusse employé à illustrer  
d'exemples de plusieurs histoires chacun article de  
ses aduis: ce que ie feray tout aussi tost que ie seray ar-  
riué en lieu de repos, selon que ie seray aduerty que  
ma traduction & le subiect contenu en ce liure aura  
esté recueilly. Au surplus ie suis infinit marri, de ce

que vous ne vous deliberez de mettre la derniere  
main à vostre traduction Latine du Sympose grec de  
l'Empereur Iulian. Les raisons que vous m'auez es-  
crittes ne vous en doibuēt destourner. Car ie ne pen-  
se point qu'il y ayt homme si indiscret, qui voulust  
à l'occasion de ce attacher à vostre nom aucune mar-  
que d'impiété, non plus qu'à plusieurs autres illustres  
personages, qui ont traduict le Mysopogon & autres  
œuures du mesme autheur. Mais peut estre ne serez  
vous pas homme d'vn mot, & quand ie seray de re-  
tour pardelà, ie ne desespere point de pouuoir gai-  
gner cela sur vous, que vous ne permettrez point  
qu'vn si digne trauail que cestui-là moisisse entre vos  
vieux pappiers sans aucun iour. Ce pendant ie m'en-  
uoys me recommander à vos bonnes graces, priant  
Dieu, Monsieur, vous continuer les siennes.

A iiij



## O D E.

Ainsi les blondes Aulettes  
Sur les fleurs tendres & nettes  
Recueillent leurs doux tresors,  
Comme l'Autheur de cét œuvre  
De ses labeurs nous décœuure  
En diuers membres un corps.

L'un d'une vaine science  
( Qui de la seule apparence  
Fait son fondement plus seur )  
Nous donnera la Methode,  
L'autre à la Gregoise mode  
Nous paistra d'un fard menteur.

Les reigles, les loix bornées  
Sont avecques leurs artz nées,  
Mais nostre commerce humain  
Des reigles plus familières  
Orne ses mœurs regulieres,  
Visant au but plus certain.

Le fil d'une antique Histoire  
Fait renaistre la Memoire

Des estats bien ordonnez,  
Mais le discours de ce liure  
Donne les moyens de suiuire  
Les Regnes plus fortunez.

Il ne suffist pas d'escrire  
Comme le Romain Empire  
Se borna de l'uniuers,  
Ou comme il fut l'origine  
De sa fatale ruine  
Par ses commandeurs diuers.

Il vaut trop mieux qu'on se peine  
A faire une loy certaine  
(Loy qui ne gist qu'en conseil)  
Pour restablir la Police,  
Afin que l'estat fleurisse  
Desoubz ce bel appareil.

Donc attendant que l'Astrée  
Esclaire à ceste contrée,  
Comme elle faisoit iadis,  
Et pour l'y faire reuiure,  
François, retiens de ce liure  
Les secourables aduis

A. DE LAVAL.

## *Extract du priuilege.*

**P**A R grace & priuilege du Roy il est permis à Robert le Mangnier Libraire iuré en l'vniversité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer , tant de fois & en telle marge que bon luy semblera, vn liure intitulé, *Plusieurs aduis & conseils de François Guicciardin, tant pour les affaires d'estat que priués: traduits d'Italien en François, avec quarante & deux articles concernants ce mesme subiect.* Et ce pour le terme de trois ans, à compter du iour que le liure seraacheué d'imprimer. Et faict ledict Seigneur dessence à tous Libraires & Imprimeurs & autres de quelque qualité qu'ils soient, de non imprimer ledit liure, sans le consentement dudit le Mangnier, sur les peines cōtenues plus amplement aux lettres dudit priuilege, sur ce données à Paris l'vnziesme iour de Iuillet , mil cinq cens soixante & seize, & de son regne le troisiesme.

Par le Conseil.

PILEVR.



MAVAI EC A



# PLVSIEVRS ADVIS ET CONSEILS DE FRANCOIS

*Guicciardin tant pour les affaires d'estat  
que pour les priuées.*

H. J. v. 66.  
I (15)

BIBLIOTHÈQUE  
DE L'UNIVERSITÉ  
DE FRANCE

**I**lus s'accordent bien que l'estat monarchic , quand il tombe entre les mains d vn homme de bien, est meilleur que celuy de peu de gens ou de plusieurs & bons. Mais aussi c'est chose certaine qu'il deuient plus facilement de bon mauuais que les autres:& quand il est corrompu il est pire que tous , principalement sil va par succession . Car peu souuent à vn bon & sage pere succede vn fils semblable. C'est pourquoy ie youdrois bien que ceux qui se meslent de discourir de telles choses , considerat toutes ses circumstancies & dangers , m'eussent eclaircy en quel espece de gouuernement vne cité doibt plus-tost desirer de tomber, ou d vn,ou de peu de gens, ou de plusieurs.

I I.

La liberté des republiques , est ministre de la iusti-

B

## ADVIS ET CONSEILS

ce qui n'est establie & fondée que pour empescher que les vns, ne soient oppressez des autres . Parquoy qui pourroit estre asseuré, qu'au gouuernement dvn, ou de peu de gens, la iustice s'obserueroit, il n'y auroit nulle occasion de desirer la liberté: c'est la raison pour laquelle les anciens sages, & Philosophes, ne louerent point dauantage que les autres, les gouuernements qui viuoient en liberté , mais ceux qui estoient les mieux ordonnez & disposez, à la conseruation des loix , & à l'égalle distribution de iustice.

### III.

En vn estat populaire, il est expediēt que les plus grādes & anciennes maisons , qu'on appelle à Florence *difamilia*, soient conseruées, par les maisons qui sont pareilles à la nostre : pource qu'estants hayes du peuple, nous en recepuons faueur & support : & si elles estoient aneanties & ruinées , le peuple retourneroit la haine, qu'il leur porte contre noz semblables.

### III.

Tous les estars, qui bien considerera leur origine sont violents, excepté les républiques , dont l'establissement , est ordinairement exempt de violence: mais en leur contrée seulement, & non pas autre part. Et ne sevoit point puissace , qui soit legitime; non pas mesme celle de l'Empereur, qui est venu en si grande authorité, que beaucoup de Seigneurs, dependent de lui: car il n'eſt jamais, vne plus grande usurpation,

que celle des Romains, qui ont usurpé l'Empire sur plusieurs nations.

## V.

Il semble que les Princes, soient plus libres & plus prompts, à effectuer leurs plaisirs & volontez, que tous autres hommes: & toutesfois il aduient tout le contraire, mesmement aux Princes, qui se gouvrent plus sagement & prudemment. Pour ce qu'ils sont contraints de proceder, avec vn infinité de considerations & de respects: tellement que le plus souuent ils contraignent & captivent leurs desseings, intentions & volontez: & moy qui l'ay obserué i'en ay veu beaucoup d'expérience.

## V I.

Qui a authorité & seigneurie, il la peut aisément auancer & estendre par dessus ses forces. Car voz subiects ne voient & ne mesurent pas point à point, ce que vous pouuez ou ne pouuez pas faire. Au contraire se persuadant & imaginant souuentesfois, que vostre puissance est plus grāde qu'elle n'est, tombēt & se precipitent d'eux mesmes, aux choses ausquelles vous ne les eussiez peu contraindre & parfoitcer.

## V I I.

Le Prince qui tient plus du prodigue, que du chiche sans doute est plus agreable. Toutesfois il deburoit aduenir du contraire: car le prodigue est con-

trainet de commettre rapines & extorsions , là où le chiche & resserré n'oste rien à personne : & y a beaucoup plus de gens qui sont trauaillez & foullez des charges du prodigue, que ceux qui reçoivent auacement & commodité de sa largesse. La raison donques à mon iugement est , que l'esperance peut d'auantage , entre les hommes , que la crainte ; & le nombre est plus grand de ceux qui esperent aconsuivre & obtenir quelque chose du Prince qui est liberal , que de ceux qui craignent d'estre mangez & surchargez de l'auaricieux.

## V I I I.

S'il se lit , ou si on entend parler , de quelqu'un qui sans aucune commodité , ou interest particulier , ayme plus le mal que le bien , on le doibt nommer & repoter beste brute , & non pas homme , puis qu'il est de pourueu de l'appetit naturel.

## I X.

Tous hommes naturellement sont bons , c'est à sçauoir , là où ils ne tirent aucun plaisir ny vtilité du mal , ils aymenr mieux , & leur plaist davantage , le bien , que le mal . Mais il y a plusieurs sortes de corruptions & fragilitez aux hommes : tellement que fort aisement , & mesmement pour leur profit particulier , ils se lachent & panchent du costé du mal . Pour ceste cause le loyer & la peine furent trouuez , par les sages legillateurs , pour fondement des republiques , non

pour violéter les hommes à faire l'vn ou l'autre, mais à fin qu'ils suiuissent leur inclination naturelle.

## X.

Qui veut viure à Florence avec la faueur du peuple, il est besoing qu'il fuye le nom d'ambitieux, & toutes les demonstations de vouloir paroistre, iusques aux plus petites choses. Mesmes en son viure ordinaire il se doibt donner garde d'estre plus pompeux & delicat, que les autres. Pource qu'en vne cité, qui est fondée sur l'equalité, ils est force que celuy soit hay, qui vient en opinion de ne vouloir estre égal aux autres.

## XI.

Vne cité ne doit pas estre appellée mal-heureuse, qui apres auoir flory longuement, vient à decroistre, & dechoir de sa splendeur & puissance: pource que c'est le point où tombét les choses humaines; & ne se doit attribuer à mal-heur & infélicité, d'estre subiect aux mesmes loix qui sot cōmunes à tous autres. Mais les citoyens sont mal-heureux, que la fortune a fait naistre plus tost au temps de la declination de leur païs, qu'au temps de sa grandeur & prosperité.

## XII.

La maison de Medicis a maintenant plus de difficulté, avec toute la grandeur à laquelle elle est montée, à s'affermir & assurer l'estat de Florēce, que n'e-

## ADVIS ET CONSEILS

rent leurs ancêtres, estant priuez citoyens, à l'acquerir. La raison est, pource que la cité en ses temps là, n'auoit pas encores gouisté la liberté, & le viure à son aise, mais auoit esté tousiours en la main de peu de gens: pour ceste cause ceux qui tenoient le gouernement, n'auoient pas la commune ennemie, qui ne se donnoit pas de peine devoir l'estat entre les mains de cestui-cy, ou de cestui-là. Mais la memoire d'auoir vescu populairement, & la liberté continuée, depuis l'an 1494. iusques en l'an 1512. s'est enracinée & attachée, si auant dedans l'esprit du peuple, qu'excepté peu de gens, qui en l'estat gouuerné par vn, se confient de reluire par dessus les autres, tout le reste vniuersellemēt est ennemy, de celuy qui tient la seigneurie, cōme pensant luy auoir esté ostée à luy mesmes.

## XIII.

¶ Que personne ne face dessein à Florence, de se faire Seigneur & usurper l'estat, excepté la maison de Medicis, qui a encor besoing pour se maintenir du support du Pape. Nul autre soit qui voudra, & aye tant de credit, & tant suiuy soit-il, qu'on scauroit penser, n'y pourra iamais paruenir, s'il n'y est porté par vn viure populaire, qui a encor besoing d'estre aidé & appuyé des principaux chefs, qui manient le public, comme il aduint à Pierre Soderin. Parquoy quiconque aspire à ce degré, & qui n'est de la lignée de Medicis, qu'il ayme la liberté, & la façon de viure du peuple.

## XIII.

Qui n'a pas à Florence , qualité de se faire chef de l'estat,c'est vne grande follie à luy, de s'embarquer en entreprise, en laquelle il courre fortune , avec les autres qui sont de ceste qualité : pource que la perte en est sans comparaison plus grande , que le gaing : & que nul hardiment, ne se mette en danger d'estre banny, car n'estant point chefs de part, comme les Ardonnes,& Fregosse de Gennes , nous n'auons personne, qui nous soustienne, & qui se formalise pour nous sauuer & retenir. Tellement que nous demourons hors de nostre païs, sans reputation, & sans biens , & sommes necessitez,de mendier nostre vie . La mesme raison nous enseigne, à temporiser & nous entretenir avec celuy,qui a la superintendance de l'estat,qu'il ne nous tienne point pour ennemis,ou pour suspects.

## X V.

Cela vient bien à point, que le gouuernement de Sienne, est bon & temperé, puisque nous sommes hors de toute esperance, de la pouuoir assubie&tir:car vn autre sage & auisé, s'entretient tousiours volontiers avec vous: & n'aura iamais enuie , que la guerre vienne en la Toscane , se laissant plustost gouernner par la raison,que se transporter de haine . Mais maintenant, que nous auons le Pap de nostre costé, il seroit meilleur, & plus commode pour nos raisons, qu'il y eust vn estat desordonné . Car plus aisément elle tomberoit entre nos mains.

## XVI.

Qui ne sçait que si le Pape prend Ferrare, que ce sera tousiours le premier obiect des Papes qui viendront apres, de se faire Seigneurs de la Toscane. Car il y a trop grande difficulté de s'attaquer au Royaume de Naples, comme estant en trop forte main.

## XVII.

Les Florentins sont plus dignes d'admiration, d'avoir acquis si peu de seigneurie qu'ils possedent, que les Venitiens & autres Princes d'Italie, avec toute la longue estendue de leur domination. Car en toute la Toscane, il n'y a si petit lieu, auquel ne soit enraciné le desir de la liberté & de viure en forme de republique: de facon que tous ont esté ennemis & contraires à sa grandeur. Ce qui n'aduient pas à qui commande aux peuples acoustumez à seruir. Pource qu'ils ne leur importent pas tant d'estre dominez, plustost de cestui-cy, que de cestui-là, q̄ pour cela ils luy vueillent faire obstinée & perpetuelle resistēce. Dauātage, le voisinage de l'Eglise nous a esté & est vn grād empeschement: car estāts les racines de sa puissance fondées si auāt, cōme elles sont, ell' a empesché le cours de noz conquestes.

## XVIII.

Quand aux deliberatiōs publiques, il se trouue aduis cōtraires, sil y a quelqu'vn, qui viēne mettre en auāt quelque moyen aduis, il est quasi tousiours suiui: non pource que bien souuent les partis moyens ne soient

soient pires, que les extremes ; mais pour ce que les contredisans, passent & descendent plus volontiers en l'opinion de ceux là, que de ceux , qui sont du tout contraires. Et encores les autres , ou pour ne desplaire à personne, ou pour n'estre pas capables & suffisans, se rangent aux partiz, qui leurs semblent auoir moins de dispute, & de contestation.

## XIX.

Le conseil fut bon, de celuy qui conseilla Pierre Soderin, de restituer & receuoir les Medicis, comme priuez citadins, à Florence. Car desia ils esmouuoïēt & faisoient souleuer les bannis , qui est la pire chose, qui sçauoit aduenir à vn estat. Outre ce, parce moyen il leur estoit, la reputation dedās & dehors le pays:dedans, pour ce qu'estant retournez de leur bon gré, & s'estans rendus esgaux aux autres , ils auoyent eux mesmes, quitté & abandonné leur puissance & authorité. Dehors, pour ce que les Princes estrangers, qui s'estoient perluadez, qu'ils auoient grande part en l'estat, les voyants retournez , & n'estre plus grands, n'en tenoyent plus de compte. Mais ce conseil, ne peut réussir à bien , n'ayant vn chef, plus magnanime & courageux, que ne fut iceluy Pierre Soderin.

## XX.

Il aduient communement, que quiconque est avancé en l'estat par quelqu'un, il deuient incontinent ennemy, de celuy, qui a esté le principal autheur &

moyen de son aduancement. La raison que lon en allegue est, qu'un tel personnage, étant ordinairement homme de marque & de bon esprit, (& peut estre aussi remuant & enclin à nouuelletez) celuy qui a l'estat entre mains, en entre en soupçon & ialousie. A ceste raison, on en peut adiouster vne autre, que étant aduis à telle sorte de gés, qu'ils ont merité beaucoup, ils vueillent le plus souuent obtenir plus qu'il ne leur est conuenable. Ce que ne leur étant octroyé, ils se despitent, & de là sourd & naist entre l'un & l'autre, i-nimitié, & deßfiance.

## XXI.

Quand celuy qui est la principalle cause, & qui a aidé à quelqu'un de monter en quelque degré, le veut gouerner en iceluy degré à son appetit, il commence, à effacer le plaisir qu'il luy a faict, voulant user, & attribuer à soy mesme, ce qu'il a pourchassé pour autruy: & l'autre a iuste occasion de ne l'endurer, & ne merite point, pour cela, d'estre appelle ingrat.

## XXII.

C'est un grand aduantage, comme chacun fçait, és choses priuées, de se trouuer en longue & ancienne possession. Pource que le droit ne change point, & les façons des iugemens & de conseruer le sien sont ordinaires & stables. Mais sans comparaison, c'est bien vn plus grand aduantaige és choses qui dependent des euenemens des affaires publiques, ou de la

volonté de ceux qui commādent: pource que n'ifiant point à combatre, avec la droicture & iustice immuable, ou avec les iugemens fermes & asséurez, par chacun iour naissent mille cas qui te soulagent & deliurent facilement, de celuy qui pourroit preten-  
dre te leuer de ce que tu possedes.

## XXIII.

C'est vn grand heur, que de pouuoir tellement vi-  
ure, que l'on ne reçoiue, & qu'on ne fasse iniure à per-  
sonne, mais celuy qui se reduict en ces termes, qu'il est  
contrainct, ou de faire tort, ou de l'endurer, il doibt  
par mon conseil, choisir d'auoir tousiours le dessus &  
l'avantage. Car la deffence est aussi iuste, qui se fait,  
pour se garder, d'estre offensé, que celle, qui se fait, a-  
pres l'offense receüe. Bien est il vray, qu'il est icy be-  
soing d'vser de prudence & discretion: car il ne se faut  
faire à croire, sans occasion par vne vaine pœur, que  
lon est contrainct de preuenir: & se faut bien donner  
garde, où il n'y a point, & ne peut auoir, aucune cau-  
se de iuste soupçon, de vouloir, par cupidité ou ma-  
lignité, sous couleur d'alleguer ceste craincte, iustifier  
la violence que lon commet.

## XXIII.

Ie ne blasme point entierement la iustice ciuille  
du Turc, encores qu'elle soit plustost precipitée que  
sommaire: car celuy qui juge à yeux clos, decide pour  
le moins la moitié des causes avec iustice & raison,  
& espargne aux parties autant de deniers & de perte de

## ADVIS ET CONSEILS

temps, lesquelles deux choses sont assez mal considérées en nostre forme de iustice: pource que bien souuent il seroit meilleur à celuy qui a bon droit, d'auoir perdu tout du premier coup, que d'obtenir & gaigner avec tant de fraiz & de trauaux. Oultre ce que bien souuent ou par la malignité des iuges, ou par leur ignorâce, & encores par l'inobseruance des loix, on fait du blanc le noir.

## XXV.

Celuy faut, qui croit, les cas, que les loix remettent en l'arbitrage des Iuges , estre remis à sa volonté & à son bon plaisir. Car la loy ne luy a pas voulu donner la puissance d'en faire grace, mais ne pouuans certains cas particuliers, pour la varieté des circumstan-  
ces, estre precisemēt decidez & resolus, elle s'en remet à l'arbitrage du Iuge, c'est a dire, à sa cōsciēce, à ce que tout bien consideré, il face ce qui luy semble plus iuste & hōneste: & qui l'entent autrement, il se trompe. Pource que la force de la loy, absout bien le Iuge de rendre conte de son iugement en cest endroit: car n'ayant esté le cas expressémēt decidé, il se peut touſ-  
iours excuser, mais elle ne luy donne pas pourtant puissance, de donner le bien d'autruy.

## XXVI.

Si vous auez failly, pensez y bien , & regardez de pres à vostre fait, deuāt que vous rēdre prisonnier: car ores que le cas soit bien difficile à descourir, si est ce

qu'il est incroyable, à combien de choses pense vn Juge, diligēt & desireux de trouuer la vérité, & le moin-  
dre souspirail, est suffisant pour faire venir le tout en  
lumiere.

## XXVII.

Si tu veux que lon ne sache point, quelque chose  
que tu as faite ou entreprise, c'est tousiours le plus ex-  
pedient de la nier: pource que combien que le con-  
traire soit quasi descouvert & publié, toutesfois en la-  
niant gaillardement & avec assurance, encores que  
tu ne puisses persuader ceux qui en ont quelques in-  
dices, ou qui croient le contraire, tu les rendz telle-  
mēt confuz qu'ils ne sauent à quoy s'en tenir.

## XXVIII.

La nature des peuples est, comme encores celle  
d'un chacun, de vouloir tousiours augmenter le de-  
gré, auquel ils se retrouuent. Parquoy, c'est prudence  
de commancer, à leur denier & refuser les premières  
choses qu'ils demandent. Car en les leur accordant,  
on ne les arreste & destourne point, mais plustost on  
les invite, à demander d'auantage; & avec plus grand'  
instance, qu'il ne faisoient au commencement: pour-  
ce que pour bailler bien souuent à boire, on acroist  
de plus en plus la soif.

## XXIX.

Les inclinations & deliberations des peuples, sont  
C iij

si fort trompeuses, & conduites bien souuent plus par cas fortuit, que par raison: que celuy qui regle le train de sa vie, non sur autre chose, que sur l'esperance de deuenir grand, par le moyen du peuple, il a peu de iugement. Car s'il luy en prend bien, c'est plustost par hazard, que par sagesse & discretion.

## XXX.

Quidit vn peuple, dit veritablement vn fol: car c'est vn monstre plein de confusion, & d'erreur: & son opinion, est autant elloignée de la vérité, comme selon Ptolomée, l'Espaigne, de l'Indie.

## XXXI.

Il est certain, que l'on ne tient pas tant de compte des seruices faits à vn peuple en general, comme de ceux qui se font à chacun particulierement. Car ce qui se fait en commun, personne ne s'en tient seruy à part soy. Pour ceste cause celuy qui se trauaille, pour les peuples, ou pour vne commune, qu'il n'espere pas qu'elle se doibue aussi mettre en peine pour luy en quelque sien peril ou besoing: ou que pour quelque memoire des bien-faits receuz ils laissent aucune de leur commoditez. Toutesfois ne mesprisez pas tant de faire seruice au peuple, que lors que l'occasion s'en presente, vous la laissiez passer. Car delà vient ordinairement vne bonne reputation; qui est vn assez grand fruiet de vos trauaux. Outre ce, que quelques fois la memoire & souuenance profitte en quelques

choſes, & meut le peuple qui a eſté gratifié, ſi non ſi chaudemēt comme les ſeruices faits à vn particuliēr, au moins ainsi que ſe rencontrent les occasions. Dauantage il y a tant de gens, qui ont l'impreſſion du bienfaict, que quelque legiere qu'elle ſoit, toutesfois elle peut, l'assemblant tout en vn le reſſentimēt qu'ils ont tous en general du plaisir receu; produire des ef- fects notables.

## XXXII.

Qui a à gouuerner vne cité, & là veut maintenir bien reglée & policée, faiche qu'ordinairemēt il ſuffit de punir les delinquāts à quize ſouls pour liure: mais il eſt nécessaire de les punir tous. Au ſurplus on peut bien faire misericorde, excepté des cas atroces, desquels il eſt beſoing d'en faire punition exemplaire.

## XXXIII.

Les ſubiects ne ſe peuuent bien gouuerner ſans ſeuerté; pource que la malignité des hommes le de- mande ainsi. Mais il y faut meſſer de la dexterité, en faisant grandes démonſtrations d'en eſtre marry; tellement que les hommes croient que la cruauté ne te plaist point, mais que tu le fais pour la nécessité & pour le ſalut public.

## XXXI III.

Ie ne dis pas que celuy qui tient l'estat, ne ſoit con- traint à mettre la main au ſang, mais ie dis qu'il ne le

## ADVIS ET CONSEILS

doibt faire sans grand besoing, & que par là on pert ordinairemēt plustost les estats, qu'on ne les acquiert: pource que l'on n'offense pas seulement ceux qui sont mal traitez, mais aussi cela desplaist generalement à tous autres. Et encores que tu t'ostes vn ennemy, ou vn empeschement, la semence n'en est point pourtant esteinte. Car au lieu de ceux là en naissent d'autres; & bien souuent aduient, comme on dit de l'hidre, qu'en lieu d'vn, en renaissent sept.

## X X X V.

I'ay dit cy deuant, que les estats ne s'asseurent point pour couper des testes, mais au contraire les ennemis multiplient. Toutesfois il y a plusieurs cas, esquels les estats se regissent & cymentēt avec sang, comme les edifices, avec de la chaulx. Toutesfois la distinction de ces contraires, ne se peut donner par regle, & faut que la prudence les distingue, & la discretion de celuy qui se trouue en telles affaires. Car ces avertissements icy, sont regles, qui ont exceptions en quelques cas particuliers, esquels il se trouve diuersité de raison. Mais quels ils sont, malaisément se peut-il enseigner autrement, que comme i'ay dit.

## X X X VI.

Je serois prompt, à chercher les mutations des estats, qui ne me plairoient, si ie pouuois esperer de les changer moy seul: mais quand ie me resouuiens, qu'il faut tenir pratique avec plusieurs, & le plus souuent avec

avec des fols & malins qui ne scauent ny faire ny faire : il n'y a chose que ie refuye d'auantage que de penser à cela.

### XXXVII.

Ie ne veux pas, retirer ceux qui enflammez de l'amour de leur païs , se mettent en danger pour le reduire en liberté: mais ie dis bien, que quiconque cherche mutation d'estat, pour son interest particulier ; il n'est pas sage : pource que c'est vne chose tresdangereuse, & se veoit à l'effect, que peu de telz traittez & entreprisnes reüssissent : & quand bien elles reüssiroient, il se veoit quasi tousiours , que tu ne aconsuis point pourtant , par telle mutation, de bien loing ce que tu pensois. Outre ce , tu te lies à vn perpetuel traueil:pource que tu es tousiours en double, que ceux que tu as chassez ne retournent & te tuent.

### XXXVIII.

Ne vous mettez point en peine, pour les mutations qui ne produisent autre effect, que de changer le visage des hommes . Car quel plaisir t'en reuient il, si le mesme mal ou le mesme deplaisir que Pierre te fai- soit , Martin te le fait? Pour exemple, quel contentement aurois tu, de veoir ruiner *Ser Giouan de Poppi*, si en son lieu viédra succeder *Ser Benardin de Sanminiato*.

### XXXIX.

Mais qui voudra entendre à traittez & entreprin-

## ADVIS ET CONSEILS

ses, qu'il se souvienne, que nulle chose ne le ruine d'avantage, que de les vouloir conduire trop seurement.  
Pource que lon y met plus de temps, on y emploie plus d'hommes, & se meslent à la longue plusieurs autres telles choses parmy, par lesquelles se descourent tousiours telles pratiques. Et si est encores à croire, que la fortune, soubs l'obeissance de laquelle sont telles affaires, se fasche contre ceux qui se veulent exempter & deliurer de sa puissance. Pour ceste cause il est plus feur de les vouloir executer avec quelque danger, qu'avec trop de seureté.

## X L.

Qui se cognoist auoir bonne fortune, il peut essaier telles entreprisnes, avec vn plus grand courage, mais il doibt estre aduerty que le fort & le hazard peut estre diuers, non seulement de temps en temps, mais aussi en vn mesme temps il peut estre diuers en mesme affaire. Parquoy qui y prendra garde de pres, il verra bien par experiance, qu'il y en a plusieurs, qui peuvent estre heureux en vne espece d'affaires, & en vn autre mal-heureux. Et moy en mon particulier i'ay eu iusques à ce 3. Feburier 1523. en plusieurs choses tresbonne fortune, mais ie ne l'ay pas semblable aux richesses & aux hōneurs que ie pourchasse. Car quād ie ne les cherche point, elles courrent apres moy: aussi tost que ie commance à les rechercher, il me semble qu'elles s'éloignent.

## XL I.

Ie ne sçay, si ceux là se doibuent nommer heureux, à qui vne foys se presente vne bonne occasion: car celiuy qui n'est pas prudent, n'en scayt pas bien ufer & l'empoigner à point nommé. Mais sans doubte, ceux là sont tresheureux, ausquels vne mesme belle & grāde occasion se presente deux foys: pource qu'il n'est point homme si mal aduisé, qui ne la sçache prendre la seconde fois: par ainsi en ce second cas, toute l'obligation en est à la fortune, là où au premier la prudence y a encores part.

## XL II.

Ceux qui attribuent tout à la prudence, ou à la vertu, & qui s'efforcent d'exclure la fortune, ne peuvent nier, que ce ne soit vn tresgrand heur, de naître aux temps où les vertus, esquelles on est excellēt, sont en pris & valeur, & de rencontrer les occasions de les faire paroistre.

## XL III.

Il y a difference, d'auoir des subiectz desesperez, & d'en auoir de malcontens, pource que ceux cy, ne pensent iamais à autre chose qu'à mutation d'estat, & la cherchent avec le danger de leur vie. Les autres, combien qu'ils ne soient contens, & qu'ils desirent choses nouuelles, neantmoins ils n'inuitent point l'occasion, mais ils attendent qu'elle vienne d'elle mesme.

## XL IV.

Les Princes ne furent iamais trouuez & establis

## ADVIS ET CONSEILS

pour leur faire seruice. Car personne ne se seroit iamais mis en seruitude tresgriefue, ains pour l'interest des peuples, à ce qu'ils fussent bien gouuernez. Pour ceste cause tout aussi tost qu'un Prince a plus de respect à soy, qu'à son peuple, il n'est plus Prince, mais tyran.

### X L V.

Sans comparaison l'auarice est beaucoup plus detestable à un Prince, qu'à un priué: non seulement pource qu'ayât plus de moien de departir & faire largesse, il fraude les hommes d'autant plus : mais aussi pource que ce qu'a un particulier, il est tout à luy, & pour son usage, & en peut sans iuste complainte d'aucun disposer : mais tout ce qu'a un Prince, il luy est donné pour s'en ayder, & pour bien faire à autrui. Partant le retenant pour luy seul, il frustre les hommes de ce qui leur doit avec sa grande infamie.

### X L V I.

Je dis que le Prince qui fait train de marchandise, en cela non seulement il fait chose deshonnête, mais aussi il est tyran, en faisant ce qui appartient à un priué & non pas à luy : & peche autant à l'endroit du peuple, comme le peuple pecheroit envers luy, sil se vouloit entremettre de ce qui appartient seulement à l'office du Prince.

### X L VII.

Si tu veux congnoistre, quels sont les pensées des

tyrans, liz ententifurement *Cornelius Tacitus*, quand il fait mention des derniers propos, que tint Auguste à Tybere. Le mesme autheur, à qui bien le considere enseigne excellement, comme il faut qu'un homme qui vit soubs vn tyran se gouerne.

## XLVIII.

Combien sagement a esté dit, que le destin meine  
& conduit ceux qui veullent, de leur bon gré: & tire  
ceux qui ne veullent, malgré eux, il s'en veoit par cha-  
cun iour l'experience: & me semble, que iamais cho-  
se ne fut mieux ny plus véritablement ditte.

## XLIX.

Le tyran fait extreme diligence, de descouvrir ce que tu as dans le cœur, c'est assçauoir si tu te contentes de l'estat: Il considere tes allées, & tes venues, tes façons de faire, & cherche de te congoistre par ceux qui te hantent, & avec lesquels tu conuerses, & en deuisant bien souuent avec toy, de plusieurs choses, & en t'offrant des partiz, & demandant ce qui te plaist & ce qui te semble bon. Pour ceste cause, si tu ne veux estre descouvert; il est besoing que tu te gardes diligemment des moiens dont il vse, & de ne teniraucuns propos, qui te puissent rendre suspect, en regardant bien comme tu parles, fusse avec tes plus intimes, & avec luy en deuisant & respondant de sorte, qu'il ne te puisse prendre par la bouche mesme: Ce que tu feras facilement, en te remettant tousiours

déuant les yeux pour obiect, qu'il te veut tant qui luy est possible surprendre, & qu'il ne tasche à autre chose, qu'à descouvrir le fonds de tes pensées.

## L.

A celuy qui a quelque tollerable condition en son païs, & qui est soubs vn tyran insolent, brutal, & sanguinaire, se peuuent donner peu de regles qui soient bonnes, sinon que de s'en aller en exil volontaire. Mais quand le tyran, ou par prudence ou par la nécessité de son estat, se gouerne avec respect; vn homme signallé & qualifié, ne doibt pas chercher, d'estre tenu pour homme de valeur & courageux, ains plus tost de nature paisible & trāquille & non desireux de changer, sinon qu'il y soit constraint. Pource qu'en ce cas le tyran te caresse, & cherche de ne te donner point occasion de faire nouvelettez. Ce qu'il ne feroit pas s'il te congnoissoit turbulent & remuant. Car lors il pense que tu n'es pas homme, pour te tenir coy & comporter l'estat de ses affaires, quelque bonne chere qu'il te face; dont il est constraint de chercher les occasions de se defaire de toy, pour s'oster hors de soupçon.

## L I.

Selon les mesmes termes que dessus, il est meilleur de n'estre point des plus intimes, & de ceux auxquels le tyran se fie d'avantage: pource que non seul-

lement par ce moyen il te caresse, mais aussi en beaucoup de choses il se tient moins priué & familier de toy, que des siens. Parainsi tu te peux preualloir de sa grandeur, & quand il est ruiné, tu deuiés grand. Mais cest aduertissement ne peut seruir à qui n'a condition grande en son païs.

## L I I.

Ie dis qu'un bon citoyen & amateur de son païs, non seulement se doibt entretenir avec un tyran pour sa seureté, pource qu'il est en danger quand il est tenu pour suspect, mais aussi pour le bien de son païs: car en se gouvernant ainsi il luy vient des occasions de fauoriser & de fait & de cōseil beaucoup de gens de bien, & reculer les mauuais. Et ceux qui le blasment sont fols; pource que la cité seroit reduite en pauure estat, & eux quant & quant, sil n'y auoit que des meschants à l'entour du tyran.

## L I I I.

L'ambition d'hôneur & de gloire est louable, & vtile au monde; pource qu'elle donne occasion aux hommes de pēser, & faire choses genereuses & grandes. Ce n'est pas le mesme de la grandeur: pource que celuy qui la prend pour son idole, la veut auoir soit à tort soit à droit, & est cause d'une infinité de maux: delà vient que nous voyons les seigneurs & autres sēblables, qui l'ont choisie pour obiect, n'auoir aucun frein, & faire mourir indifferemment toutes person-

ADVIS ET CONSEILS  
nes, & butiner le bien d'autruy , si le respect de leur  
grandeur le demande & le requiert ainsi.

L III I.

Le decret des Siracusains, duquel fait mention Ti-  
te Liue, fut cruel, par lequel il fut ordonné que tous  
ceux de la race des tyrans, iusques aux femmes mes-  
mes, fussent tuez & massacrez . Mais toutesfois cela  
ne fut pas ordonné sans raison : car le tyran abatu  
ceux qui viuent soubs luy, volontiers en feroient vn  
autre, fil pouuoient, voire de cire. Et n'estant pas cho-  
se aisée de tourner la reputation vers vn homme nou-  
veau , ils se retirent à tout ce qui reste attouchant ce-  
luy qui a esté tué. Pour ceste cause , vne cité qui sort  
nouuellement de la tyranie, n'a iamais sa liberte bien  
asseurée, selle n'esteint toute la race des tyrans. Je dis  
des masles & non pas des femelles.

L V.

Il m'a semblé tousiours difficile de croire , que  
Dieu deust permettre , que les enfans du Duc Ludo-  
uic peussent ioir paisiblement de l'estat de Milan,  
consideré que leur pere l'auoit usurpé meschammé,  
mesmes que pour s'en emparer, il auoit esté cause de  
la ruine & seruitude d'Italie , & de tant de maux qui  
s'en sont ensuyuis en toute la Chrestienté.

L VI.

Mocquez vous de tous ceux , qui preschent la li-  
berté

berté ie ne dis pas de tous, mais bien peu exceptez: car fils esperoient auoir mieux en vn estat contrainct qu'en vn libre, ils y courroient en poste: pource que les hommes quasi tous, naturellement tousiours preposent le respect de leur profit particulier, à toutes choses: & y en a bien peu qui cognoissent, combien vaut la gloire & l'honneur.

## L V I I.

Aucun ne s'esmerueillera, du cuer bas & seruille de nos citoyens, quād il lira dans *Cornelius Tacitus* que les Romains, qui auoiēt accoustumé de seigneurier tout le mōde, & viure en si grand splendeur & reputation, se submettoiēt à seruir si bassement soubs les Emperieurs, que Tibere mesme, qui d'ailleurs estoit homme superbe, & tyrā insupportable, auoit à desdaïleur pusillanimité & laschete de cuer.

## L V I I I.

Encores, que quelqu'un soit bon citoyen, & non usurparteur de sa patrie, toutesfois venat à se mesler, & approcher d'un gouernement tel, que celuy de la maison de Medicis, il acquiert vne mauuaise opinion à l'endroit du peuple, & encourt son inimitié: ce qui se doit euyter, tant qu'on peut, pour les inconueniens, qui en peuuent suruenir. Neantmoins, ie ne suis pas d'aduis, que tu t'en doibues retirer, & esloigner du tout, venant par ce moyen, à perdre les biens, que leur bonne grace te pourroit apporter: car,

pourueu que tu ne sois estimé vn grand rauisseur, & que tu ne t'attaques à quelque grand, ou à plusieurs, soudain que le gouuernement fera changé, & que le peuple se sera deliuré de la cause, qui te rendoit odieux, tes charges & accusations se purgēt & s'escoullent aisément, & la haine qu'on te portoit passe: tellement que tu ne viens à tomber en cette grande rui-  
ne & rabaissement, que tu pouuois auoir apprehen-  
dé te debuoir aduenir par la mutation & changemēt  
de l'estat. Mais combien que les choses se passent  
ainsi, si est-ce qu'on ne peut nier, que cela n'oste beau-  
coup de l'aduantage, qu'a celuy qui suit le droit che-  
min.

## L I X.

Quand vn Prince veut, par le moyen de son am-  
bassadeur, tromper vn autre Prince, il faut qu'il trom-  
pe premierement iceluy Ambassadeur. Car il negotie  
& parle avec plus grande persuasion & efficace, lors  
qu'il croit, que ce soit l'intention de son maistre: qu'il  
ne feroit sil pensoit, que ce fust seulement vn desgui-  
sement ou dissimulation. Le semblable doibt estre  
praticqué, par tous ceux, qui par le moyen & instru-  
mēt d'aucun, veullēt persuader à autruy, choses faul-  
ses & controuuées.

## L X.

Ie prins garde, & obseruay, quand i'estois Ambaf-  
sadeur en Espaigne, aupres de ce sage & vertueux

Prince Ferdinand d'Arragon, que quand il vouloit faire vne guerre, entreprinse nouuelle, ou autre af faire d'importance, il ne l'euentoit iamais, pour puis apres la faire trouuer bonne : mais au contraire, il fai soit en sorte dextrement & par artifice qu'au parauat que publier ce qu'il auoit enuie de faire ; on tint par my son peuple tels propos : Le Roy deburoit, pour telles raisons & considerations, faire cecy, & faire cela ; de sorte, que venant puis apres le Roy, à manifester son intention estre, ce que le peuple auoit ja iugé necessaire & raisonnable, il est incroyable, comme telles deliberations estoient bien affectionnemēt & fauorablemēt receües & approuuées par le peuple.

### L X I.

Il naist d'heure à autre, aux affaires de la guerre, vne infinité de changemens : Et partāt, on ne se doit trop enfler, pour le bon succez, ny trop aussi rabaisser, pour l'aduersité : pource que bien souuent, il y ad uient quelque mutation. Mais cela doit seruir d'ad uertissement, de ne point perdre l'occasion, lors qu'elle se présente ; pource qu'elle est de fort peu de durée.

### L X I I.

Quand il se presentera occasion de chose que tu desires, il te la faut prédre, sans laisser couler le temps ; pource que les affaires de cei monde se changent si souuent, que tu ne te peuz asseurer d'auoir vne chose, iusques à ce qu'ella soit en tes mains. Et quād il se pre-

sente à faire quelque chose qui te nuit, tasche à la differer tant que tu pourras: parce que à toute heure on voit aduenir, que le temps emmeine avec soy, des occurrances, qui te peuvent retirer de ceste difficulté. Et ainsi se doit entendre le proverbe duquel usent les sages, qu'il faut s'ayder & ioyr du biéfaict du téps.

## L X I I I.

Les mesmes entreprisnes, lesquelles estant faittes hors de temps & saison, sont tresdifficiles, quand elles sont accompagnées de temps propre, & occasion opportune, se trouuent tresaisées & faciles. Partant il ne faut pas essayer l'execution mal à propos: car si tu y tasches en temps non conuenable, non seulement elles ne réussissent à bien, mais y a danger, que cest essay te coupe & oste tout moyen, de les executer au temps mesme, qu'elles seroyent de facile & aisée execution. Partant, il faut estimer bien sages, ceux qui attendent & patientent.

## L X I I I I.

La façon de faire la guerre, auparauant l'an 1594. (auquel temps l'ambition & aueuglement de Ludouic Sforse Duc de Milan, ouurit le chemin au degast & ruine d'Italie) estoit, comme chacun sçait, du tout differente, de celle qui se pratique aujourdhuy. Les sieges des villes fort foibles, & de peu d'effect, les rencontres & combats, sans meurtre & effusion de sang; de sorte, que qui se trouuoit Seigneur de quelque e-

stat, malaisemēt il en pouuoit estre deietté. Peu apres la façō de guerroier, fut reduicte à ces termes, que qui estoit maistre de la campagne, se trouuoit auoir le dessus tout à vn instant : & sil y auoit deux armées en campagne, on venoit tout soudain à la bataille, & ce faisant, au iugement final & entiere execusion de la guerre. Ainsi auons nous veu, sans rompre lance, perdre le royaume de Naples, & la duché de Milan , & par la fortune d'vn homme seul, tout l'estat des Venitiens hazardé & bien fort esbranlé. Mais aujourd'huy le Seigneur Prospere est le premier, qui par le moyen de mettre garnisons, & faire teste dās les villes, a rompu le cours , & arresté la fureur , de celuy qui estoit maistre de la campagne . Toutesfois ie pense, que le semblable ne réussiroit pas , à qui n'auroit les peuples à sa deuotion , comme il aduint au duché de Milan aux François.

## L X V.

Toutes les seuretez , qu'on peut prendre d'vn ennemy , sont bonnes, comme l'interuention de la foy des amys,des promesses, & autres asseurâces; toutesfois pour la corruption, & mauuaise naturel des hommes , & changement de temps , il n'y a seureté meilleure & plus asseurée, que s'accômoder & negotier en sorte, que l'ennemy n'ait point puissance de t'offécer.

## L X V I.

Il n'y a chose en ce monde, que l'homme doiue

E iiij

plus desirer, ou reputer à plus grand heur, que de voir  
son ennemy tellement affoibly & rabaissé, qu'il soit  
du tout reduict soubs sa misericorde. Mais d'autant  
que celuy est heureux, à qui telle grace aduient, d'a-  
tant se doit il acquerir gloire & reputation, en vſant  
modestemēt de la victoire, & s'e monſtrant lors benin  
& clemēt, & prompt à pardonner: chose qui ne peut  
tomber, qu'en vne ame genereuse & excellente.

## L X V I I.

Les entreprisſes, ou affaires, qui ont à prendre fin,  
non par vn prompt effort, mais avec le temps, pren-  
nent beaucoup plus long traict, qu'on ne pense dès  
le commencement; pource que les hommes, quand  
ils s'opiniaſtrēt à patir & ſouffrir, endurent & patien-  
tent beaucoup d'auantage, qu'on n'auroit pensé. Et  
pource, nous voyons qu'en vne guerre, qui doibt pré-  
dre fin par famine, meſaifes, & incommoditez de l'en-  
nemy, faute d'argent, ou autres ſemblables moyens,  
a beaucoup plus long trait, qu'on en auoit opinion;  
comme il aduient à ceux qui meurent Ethicques, ou  
Phtisiques, la vie desquels ſe prolongue, beaucoup  
plus que n'auroit iugé le Medecin. Comme aussi vn  
marchant, lequel eſtant mangé d'interestz, auant que  
faire banqueroute, tranquille & ſentretient en fon  
traffic, beaucoup plus long temps qu'on n'eust cuide.

## L X V I I I.

I'approuue & loüe grandemēt qu'aux guerres d'au-

truy celuy demeure neutre, qui est tellement fort & puissant, ou a ses terres & estat de telle faço, qu'il n'ait rien à craindre de celuy qui sera vainqueur, se retirant par ce moyē du dāger des frais & trauaux de la guerre; ioint que les desordres d'autruy luy peuuent apprester quelque bonne & auantageuse occasion. Mais cessans ces considerations, vouloir demeurer en neutralité est vne pure folie, pource que prenant party avec l'vne des factions, tu cours seulement le hazard & danger de l'autre. Mais demeurant au milieu, tu reste tousiours pour butin & proye à celuy des deux qui demeure vainqueur.

### L X I X.

Il n'y a aucun grade ou authorité (à mon iugemēt) en laquelle il soit besoing de plus grande prudence, grandes & excellentes qualitez, qu'en vn general d'armée: pource qu'il faut qu'il pouruoye à vne īfinité de choses, & d'heure à autre se présente deuant ses yeux plusieurs accidens & diuerses occurrances: de sorte qu'il faut qu'il ait plus d'yeux que n'auoit Argus, & non seulement pour la grande importāce de ce grade, mais pour la prudence qui est requise: ie repute toute autre charge estre moins que riē, eu esgard à ceste-cy.

### L X X.

Celuy qui commande dans vne ville, qui doit être assiegée ou attaquée de l'ennemy, doit principalemēt s'appuier & faire estat des remedes, qui me-

## ADVIS ET CONSEILS

nent en longueur, & gaignent le temps: & doibt embrasser diligemment toutes occasions qui arrestent & font consumer subtilement l'ennemy quelque temps, & ne fust-ce que vn moment: pource que bien souuent vn iour, vne heure d'avantage, apporte avec soy tel accident, qui la deliure de tel peril.

## LXXI.

Comme il aduient bien souuent, que la fin d'un marchant est de faire banqueroute, de ceux qui voient sur mer, de se perdre & faire naufrage: ainsi bien souuent qui demeure en vne charge & commandement, en a tresmauuais succez & issüe.

## LXXII.

Les anciens ont fort approuué & trouué véritable le prouerbe, qui dit, le Magistrat fait cognoistre l'homme: pource que avec cest essay non seulement on cognoist au maniement de sa charge, s'il a de l'entendement, ou s'il est mal habille homme: mais aussi pour l'authorité & licence en laquelle il se trouve, on decouvre aisement l'inclination de son naturel, & de quel humeur il est. Pource que d'autant que vn homme se veoit plus grād, moins il est retenu par vn honnesté respect, & plus il lasche la bride & se laisse porter à ses passions & inclinations naturelles.

## LXXIII.

Qui desire demourer en la bonne grace des grands, faut

faut qu'il face demonstration de leur porter vn bien grand respect & honneur : & en cela il doibt plustost estre prodigue que chiche. Car il n'y a rien qui offece tant vn grand, que sil pense qu'on ne luy rende pas tant d'honneur, obeissance & respect, comme il iuge luy en debuoir appartenir.

## L X X I I I .

Efforcez vous, de ne venir point en la male grace,  
de celuy qui est le premier en vostre païs , & ne vous  
fiez point en vostre preud'homie, encore qu'elle soit  
telle, que vous ne pensiez point debuoir auoir be-  
soing de sa mercy . Pource que quelquesfois il ad-  
uient infiniz cas , sans y penser, esquels vous auez af-  
faire de luy: & d'abondant , sil a enuie de vous punir  
& se vanger de vous , il ne le fait pas precipitamment:  
mais il attēt le tēps & l'occasion, laquelle sans doubte  
luy tombera si bien à point, qu'il pourra aisément satis-  
faire à son desir, sans se descourir malin ou passiōné.

## L X X V .

Chacun en ce monde fait des fautes , desquelles naist & prouient plus grand, ou plus petit dommage, selon les occurrences des cas , & les euenemens des af-faires ; mais ceux là son doucement traittez de la for-tune, qui s'adressent à faillir , en chose de peu, ou des-quelles fort moins d'inconueniens .

## L X X V I .

Il est incroiable, combien il est profitable à celuy

ADVIS ET CONSEILS  
qui tient le gouuernement, que ses affaires soyent se-  
cretz: car non seulement ses deseins , fils sont descou-  
uertz, peuuēt estre preuenuz, & empêchez: mais aus-  
si cela est cause , que les hommes ignorantz ses deli-  
berations, sont tousiours estonnez,suspens , & atten-  
tifs , à obseruer toutes ses actions: de maniere que sur  
chaque sien mouuement, quelque petit qu'il puisse  
estre, on fait mille commentz & discours : ce qui luy  
apporte vne grande reputation . Pour ceste cause ce-  
luy, qui est en ce degré, doit adduire & aduiser ses of-  
ficiers & ministres, non seulement de taire ce qui luy  
seroit dommageable d'estre sceu, mais encores ce qui  
n'est point besoing de publier.

### L X X V I I.

Les choses qui auoient sans y penser , nuisent  
sans comparaison d'avantage , que celles que lon a  
preueües. Parquoy i'estime celuy courageux & auisé  
qui sans festonner des subits euenementz & dangers  
suruenans à l'imporueüe , les fçait regir & gouerner  
par raison. Chose qui est à mon iugement tres-rare.

### L X X V I I I.

Celuy qui veut trauailler, qu'il ne se laisse point ti-  
rer de la posession de l'entremise des affaires . Pource  
que de l'vn prouient l'autre, tāt par l'entrée que don-  
ne le premier au second , comme par la reputation,  
que l'on acquiert , pour se trouuer continuallement  
employé . Et partant , se peut encores à cecy rap-

porter le Prouerbe, D'affaire naist affaire.

## L X X I X.

I'ay tousiours obserué en mes deportemens, que quand il m'est suruenu quelque affaire, que i'eusse bien désiré pour quelque respect accorder, ie n'ay jamais parlé d'accord. Mais par delays & remises, tirant les choses en longueur, i'ay fait, que ceux avec qui i'ay eu à negocier, m'ont recherché. Ainsi ce dont i'eusse esté refusé, si du commencement ie l'eusse mis en auant, ie l'ay conduit à tel point, que quand son temps est venu à propos, i'en ay esté requis & prié.

## L X X X.

Ce n'est pas chose grandement difficile, qu'un gouuerneur vsant souuentesfois de rigueur & seuerité, se face craindre. Car les subiectz ont assez aisément peur, de ceux qui les peuuent forcer & ruiner, & qui ont l'execution prompte, & en main. Mais ie louie grandement ceux, qui avec peu d'aspreté & de cruauté, se sçauent acquerir & cōseruer le nom de redoutablez.

## L X X X I.

I'ay désiré, comme tous les autres hommes, honneur & profit : & iusques icy ( graces à Dieu ) & à la bonne fortune, il m'est succédé, plus que ie n'auois pensé: & toutesfois, ayant obtenu ce que i'auois souhaité, ie n'y ay trouué le contentement, que ie m'e-  
F ij

sois imaginé : qui est vne raison , à qui bien la pesera ,  
qui doibt suffire pour estancher la soif des hommes.

### LXXXII.

La grandeur de l'estat , est vniuersellement désirée  
de tous : pource que tout le bien , qui est en elle , appa-  
roist au dehors , & le mal est caché au dedans : & qui  
le verroir , peut estre , n'en auroit pas tant d'enuie . Car  
sans doublet elle est pleine de dangers , de soupçons ,  
de peines , & de fascheries . Mais ce qui la rend désira-  
ble , à l'ame mesme saine , entiere , & vertueuse ; c'est la  
conuoitise que chacun à d'estre maistre & supérieur  
des autres hommes . Ce qui est certainement vne bel-  
le chose & heureuse , attendu mesmement , que nous  
ne pouuons en rien qui soit , estre plus semblables à  
Dieu .

### LXXXIII.

Les choses qui sont vniuersellement désirées , reüs-  
sissent rarement : pource que ceux , dont le progrez &  
succez des affaires depend , sont communement en  
petit nombre , ausquels le iugemēt , & les volontez de  
plusieurs sont souuent contraires .

### LXXXIV.

Ne vous fiez point à ceux là qui preschent le repos ,  
& qui se disent estre las de l'ambition , & auoir laissé  
les affaires : pource que le plussouuent ils pensent en  
leur cœur tout autrement , s'estant reduits à vne vie pri-

uée & paisible, ou par desdain, ou par nécessité, ou par folie. L'exemple s'en veoit tous les iours: pource que tout incontinēt qu'il leur apparoist quelque soupirail de grandeur, ils quittent bien tost là ceste tranquillité qu'ils auoient tant louée, & se prennent aux affaires, avec le mesme danger, que le feu, à vne chose seche.

## LXXXV.

La varieté de la nature & des penfées des hommes, est infinie. Parquoy il ne se peut imaginer chose si estrange, ne si contre raison, qu'elle ne soit selon le cerveau de quelqu'vn. Pour ceste cause, quand vous entendrez dire, que quelqu'vn a dit ou fait quelque chose, qu'il ne vous semble pas vray-semblable, qu'elle puisse tomber en l'entendement de l'homme, ne vous en mocquez pas legerement. Car le fait que vous penserez mauuais, vn autre le trouuera bon, & lui paroistra raisonnابل.

## LXXXVI.

Deux Papes ont esté de nature tresdiuerse, Iules & Clement: l'un de grand & braue courage, & possible outre mesure, impatiēt, soudain & liberal. L'autre d'un cuer mediocre, & peut estre timide & craintif, trespassatiēt, moderé, & estroit. Cestui-cy libre, cestui-là dissimulateur. Neantmoins de ses deux naturels si diuers, sont sortis mesmes effectz. La raison, est que la patience, & la violence sont suffisantz pour faire executer aux hommes de grandes choses. L'vne be-

## ADVIS ET CONSEILS

sogne, agitant impetueusement les hommes , & forçant les affaires . L'autre les lassant , & venant à bout des entreprisnes, avec le temps & l'occasion. Parquoy ce qui nuit à lvn , profite à l'autre , & au contraire. Et qui les pourroit assembler & conioindre toutes deux , & en vser en leurs temps , il seroit diuin. Mais d'autant que cela est difficile , voire du tout impossible, ie croy que tout bien conté & rabbatu la patience & moderation de Clement est plus louable, & plus propre pour mettre à fin de grandes choses, que l'im- petuosité & precipitation de Iules. Je ne parle point de l'auarice & liberalité, car chacun peut aisément de soy-mesmes en iuger.

## LXXXII.

I'ay quelquesfois esté de ceste opinion , que ie ne voyois point plus cler en vn affaire, en y pēsant & repēsant, que i'y auoys veu le premier coup. Ce que i'ay cogneu avec l'experiēce estre tresfaux: parquoy mocquez vous de tous ceux qui disent autrement, tant plus qu'on pense & repence aux choses, tant mieux elles s'entendent & se font.

## LXXXVIII.

Il y a quelques hommes, & de biē sages & aduisez, qui sont enclins à croire ce qu'ils desirrent: les autres ne le croient iamais , sinon quand ils en sont bien asseurez. Et sans doute il est plus profitable, en semblable cas, d'esperer peu, que beaucoup: pource que l'es-

perance vous rend nonchalant, & vous fait manquer de diligence, & si vous dōne plus de fascherie, quand les choses ne succedent point.

### L X X X I X.

De faire, ou non faire quelque chose, qui semble petite, depend bien souuēt le moment des choses de tresgrande importance : parquoy mesmes es chooses legeres il faut estre sage & aduisé.

### X C.

C'est vne chose aisée, de gaster & ruiner vne belle & grāde condition : mais de l'acquerir il est tresdifficile. Parquoy quiconque se retrouue en vn bon grade, il doit emploier toutes ses forces, de ne le laisser point eschapper de ses mains.

### X C I.

C'est follie, de se courroucer avec ceux, desquels pour leur grandeur & puissance, on ne peut esperer, de se pouuoir venger. Parquoy, encores qu'il vous ayent fait tort & iniure, si est il besoing de l'endurer & dissimuler.

### X C I I.

Celuy qui est de nature veritable & libre, plaist vniuersellement à tous : & à la vérité c'est vn naturel grand & genereux. Mais cela nuit quelquesfois, comme au contraire, la dissimulation est profitable. Et

## ADVIS ET CONSEILS

combien qu'elle soit haye, & qu'elle tienne du lasche & deshonneste, si est-elle necessaire, pour les mauuais naturels des autres. Parquoy, ie nesçay lequel des deux doibt estre choisy. Je croy que l'on peut vser de lvn ordinairement, sans abandonner l'autre: c'est assauoir au cours ordinaire de la vie, il faut vser de la premiere, de maniere que l'on acquiere le nom d'homme rond & libre, & neantmoins es autres affaires d'importance il se faut ayder de la dissimulation:laquelle est d'autant plus vtile, & succede mieux à celuy qui vit, de la sorte que i'ay dit, qu'on le croit plus aisément, pour auoir le bruit & renom du contraire. Pour conclusion, ie ne louë point celuy, qui vit perpetuellement en dissimulation, mais i'excuse & pardonne à celuy, qui en vse quelquesfois.

### X C I I I.

Qui ne se soucie point d'estre bon, & toutesfois en affecte le bruit , il est impossible, qu'il soit longement tenu pour tel , s'il ne l'est d'effect.

### X C I I I.

Si vous estes mal-content de quelqu'vn, donnez vous garde tant que vous pourrez qu'il s'en apperçoive. Car s'en appercevant il saliendra incontinent & rompra avec vous, & il peut aduenir que vous ayez affaire de luy; tellement qu'il vous feroit plaisir, si luy ayant fait demonstration de mescontentement, vous ne l'eussiez estrangé. I'ay fait l'experience de cecy

de cecy , à mon tresgrand proffit . Cat i'ay esté quelque temps , que i'auois mauuaise volonté contre quelqu'vn , de laquelle n'ayant fait aucun semblant , & partant ne s'en estant apperceu , il m'a puis apres fait tour d'amy , & aydé où l'occasion s'est presentée .

## X C V .

Efforcez vous d'auoir beaucoup d'amis ; pource qu'ils sont bons en temps , lieux , & occurrances ; que vous ne pensez pas : & personne ne peut considerer & peser assez , combien vaut ce precepte , encores qu'il soit commun , sinoñ que celuy , à qui il est arriué d'en auoir fait l'experience , en quelque sienne affaire d'importance .

## X C V I .

Gardez vous de tout ce qui vous peut nuyre , & non proffiter : par ainsi ny en l'absence , ny en la presence , de quelqu'vn ne dittes iamais , sans besoing , chose qui luy puisse desplaire : pource que s'est vne grāde folie , de faire des ennemis , sans propos & de gayeté de cuer . Et ie vous ramantoy cecy , pource que quasi vn chacù est coustumier de faillir en ceste legereté .

## X C V I I .

On deburoit regarder les effectz , & non pas les apparences . Toutesfois il est incroiable , combien de grace & de faueur te concilie enuers les hommes les caresses & l'humanité de parolles . La raison est , com-

me ie croy : pource qu'un chacun s'estime , & pense  
meriter plus qu'il ne vaut. Parquoy, il se fasche, quand  
il yeoit qu'on ne tient tel conte de luy , qu'il a opi-  
nion qu'il luy appartient.

## XCVIII.

Ne combattez iamais , avec la Religion , ny avec  
tout ce qui semble estre dependent de Dieu : pource  
que ce subiect a trop de force es espritz des hommes.

## XCIX.

C'est vne chose honorable à vn homme de ne  
promettre sinon ce qu'il veut accomplir . Mais ordi-  
nairement , ceux qui sont esconduitz, encores que ce  
soit iustement, restent mal contens : car les hōmes ne  
se laissent pas gouerner par la raison. Il aduient tout  
le contraire, à celuy qui promet liberalement : pour-  
ce qu'il entreuient plusieurs cas , qui font qu'il n'es-  
chet point de faire experiance de ce que lon a pro-  
mis : parainsi on a mis autant en auant de bonne vo-  
lunte. Que si quelquesfois il faut venir à l'execution,  
on trouue assez d'excuse, & y en a plusieurs , qui sont  
si grossiers , qu'ils se laissent endormir de parole.  
Toutesfois c'est vne chose si vilaine & deshōneste de  
faillir de promesse, que pour la tenir on doibt quitter  
& postposer tout profit & vtilité, qui se peut tirer du  
cōtraire. Parquoy l'homme se doit efforcer , de s'en-  
tretenir avec vn chacun, par responses generalles , &  
pleines de bonne esperance: mais de telle sorte, qu'el-

les ne l'obligent point précisément.

## C.

Celuy qui estant requis d'un sien amy, à aider quelque sien desir, luy remonstre les difficultez qui se presentent, à luy faire obtenir la chose desiree : combien qu'elles soient vraies, & qu'il responde s'y vouloir emploier de tout son pouuoir ; toutesfois le plus souuent il le fait entrer en soupçō qu'il ne luy veut faire plaisir. Le contraire aduiet à qui fait largesse d'esperace & de facilité : pource qu'il rend celuy qui le requiert de plus en plus sié, encores que les choses ne sortent effect. Ainsi il seveoit, que celuy, qui se gouerne avec quelq aduis & prudéce, est plus agreable, & fait mieux ses affaires. Ce qui ne procede d'autre chose, sinon qu'au mōde la plus grand part des hommes sont ignorās : tellement qu'ils sont facilement trompez en ce qu'ils desirent.

## C I.

Qui hante & fréquente les grands, qu'il ne se laisse point tromper & decepuoir par caresses & beau-femblant, avec lesquels ils sont coustumiers de faire trebucher les hommes, comme ils veullēt, & les estouffer de la fumée de leur faueur. Et d'autant plus, qu'il est difficile de s'en deffendre, on s'en doibt d'autant plus soucier, & dōner plus de garde : & se tenant ferme, ne se laisser point aisément aller.

## C I I.

L'homme n'a point, plus grand ennemy que soy

G ij

mesmes. Pource que quasi tous les maux, dangers, & facheries qu'il a , ne procedent d'ailleurs , que de sa trop grande conuoitise.

## C III.

La conuoitise des richesses vient d'un cœur vil & bas ou mal composé, si on ne les desire pour autre chose, que pour s'en seruir. Mais le monde est tant corrompu, que qui desire auoir reputation, il est de besoing, qu'il desire aussi d'estre riche:pource que avec les richesses les vertus sont en pris & reluySENT, les quelles en un pauure, sont peu prisées & peu cognües.

## C IIII.

Vn homme ne sçauoit auoir meilleur party, que d'auoir en recommandation l'honneur . Car quiconque fait cela, il ne craint iamais les dangers , & ne fait iamais chose deshonneste. Parquoy tenez pour chose ferme & assurée ce precepte, & il sera quasi impossible, que tout ne vous succede à bien.

## C V.

Il n'est pas en la puissance d'un chacun , de choisir le degré & l'entremise , telle qu'il luy plaist . Mais il faut bien souuët t'emploier aux affaires, que ta fortune te presente, & qui sont conformes à l'estat , auquel tu es né . Parquoy toute la louange consiste , à faire bien ce que tu as à faire, tout ainsi qu'à vne comedie, celuy n'est pas moins louable, qui représente la per-

sonne dvn seruiteur, que celuy qui est paré des habillemens dvn Roy, ou dvn autre personnage de dignité. En effect chacun peut en sa condition acquerir louange & honneur.

## CVI.

Il y a grande difference, d'estre courageux, & de ne fuyr point les dangers, pour le respect de l'honneur. Lvn & l'autre a cognoissance des dangers, mais cestuy cy se fie de s'en pouuoir deffendre: & si n'estoit ceste confiance, il ne les attendroit pas. L'autre peut estre, les crainct d'auātage qu'il ne deburoit, mais il est ferme & constant: pource qu'il se resoult, de vouloir plustost endurer perte & dommage, que hôte & deshonneur.

## CVII.

C'est vn bon moyen, de gaigner la faueur de quelqu'vn, de le faire chef & principal autheur, de ce à quoys tu veux paruenir, & dont tu as besoing. Pource que la plus grād' part des hommes, espris de ceste vanité & ambition s'affectionnent: de maniere que oubliant toutes autres choses, qui les pourroit démouvoir, encores qu'elles soyent plus vrgentes & raisonnables, commancent à fauoriser ce à quoys autremēt ils se fussent opposez & mōstrez contraires.

## CVIII.

Celuy qui entre en danger, sans considerer la suit-

te & importance , doibt estre appellé beste . Mais certainement , cestuy-là est courageux & magnanime , qui cognoissant les dangers , s'y fourre la teste baissée , ou par nécessité , ou par honorable occasion .

## C I X.

Il y en a beaucoup qui croient , qu'un sage , pour ce qu'il preuoit tous les dangers , qui peuuent aduenir , ne sçauroit estre preux & vaillant . Je suis de contrarie opinion , qu'un homme ne sçauroit estre sage & aduisé , sans estre quant & quant hardy & courageux . Car celuy a faulte de iugement , qui estime le peril aduenir , plus qu'il ne deburoit . Mais peut estre que ceci , qui est dit ainsi , est un peu confuz . Je dis doncques , qu'on doibt considerer , que tous les dangers ne viennent pas à sortir effect : car l'homme en peut eviter quelques vns , avec la diligence , industrie , & prouesse . Les autres , l'aventure d'elle mesme les redvains , & dissipe , & milles autres accidens , qui surviennent , les emportent avec eux . Parquoy qui cognoist & preuoit de loing les dangers , il ne les doibt point tous faire entrer en ligne de cōpte , & presupposer qu'ils doibuent tous succeder . Mais discourant avec prudence , ce enquoy il peut esperer , se pouuoir aider de soy-mesme , & ce enquoy vray semblablement la fortune luy peut faire faueur : il doibt prendre courage , & ne se retirer point d'une entreprinse braue & honorable , pour crainte des dangers , qui cognoist estre en la main de l'aventure & du sort .

## C X.

Il aduient souuent, en vne deliberation, où il y a raisons d'vne part & d'autre, qu'encores que l'homme y ait diligemment pense, toutesfois, apres s'estre resolu, il pense auoir choisy le pire. La raison est, qu'apres que tu t'es resolu, tes raisons qui faisoient pour te mouuoir au contraire, se representent seulement en ta fantasie, lesquelles considerées sans le contrepois des autres, te semblent plus graues & importantes, qu'elles ne faisoient pas auparauant, que tu eusses pris ta resolution. Le remede pour te deliurer de cette facherie, est de t'efforcer, de te remettre deuant les yeux, toutes les raisons, qui sont d'vne part & d'autre. Pour ce que la concurrence & contrarieté, de ce que tu imaginois auparauant, que te resouldre, fait que les raisons contraires à ta resolution, ne te semblent plus de si grand poix & importance.

## C X I.

Vn homme qui n'est prudent, ne se peut gouuerner sans conseil: toutesfois c'est vne chose pleine de danger & difficile de le prendre. Car celuy qui donne conseil, a souuent plus d'esgard à son interest particulier, qu'au bien & aduantage de celuy qui le demande, & si prefere le respect de la moindre commodité qu'il sçauroit auoir, au profit, bien que tres-grand & tres-important, de l'autre. Parquoy, ie dis qu'en tel cas, il est besoing de s'adresser & rencontrer, des amis fidelles, autrement il y a tousiours danger à

ADVIS ET CONSEILS  
prendre conseil, mais plus grand encors est le danger, de n'en prendre point du tout.

### C X I I .

Les choses humaines sont incertaines & inconstantes, & dependent de tant de hazards & d'accidentz, que difficilement on peut faire iugement de l'aduenir, & se veoit à l'espreuve, que quasi tousiours les coniectures des plus saiges, sont fautifues & trompeuses. Parquoy, ie ne loue point le conseil de ceux, qui laissent la commodité d vn bien présent, encore qu'il soit petit, pour la crainte d vn mal aduenir, encores qu'il soit plus grand, que le bien, si l n'est bien prochain & assuré. Pource que n'aduenāt point, souuētefois ce que tu auois craint, tu te trouues auoir laissé, pour vne vaine pœur, ce qui t'accommodoit: & par ainsi le Proverbe est véritable, Vn affaire en ameine vn autre.

### C X I I I .

Qui en faisant iugement de l'aduenir, veut prendre quelque deliberation, il se mesprend souuentefois, quand il fait son conte. Telle chose aduiendra ainsi & ainsi, & sur cela prend party. Car pour la varieté des affaires & des euenementz, il aduient souuent vn troisieme & quatriesme cas, qui ne fut iamais en consideration, ou qu'on eust difficilement preueu qu'il fust aduenu.

### C X I I I .

Es affaires d'estat i'ay veu souuētesfois faillir ceux qui se

qui se meslent d'en iuger : car ils se fondent sur ce qui seroit raisonnable que le Prince fist , & non pas sur ce qu'il fera : comme par exemple vn tel Prince doibt auoir pl<sup>e</sup> d'esgard au naturel & aux façōs de faire d'vn tel, ou d'vne telle nation, avec laquelle il aura à negocier, qu'à ce que deburoit faire vn homme prudent & resolu.

## C X V.

Celuy qui seroit assoir iugement à vn homme sage sur vne chose suruenüe, touchant les effectz , qui en peuuent sourdre à l'aduenir, & qui mettroit par escript vn tel aduis: il trouueroit, se mettant à le reuoir, au bout d'vn temps, aussi peu d'euenementz conformes , que peu souuent lon voit les Pronostiqueurs rencontrer, en la prediction de l'année , apres qu'elle est passée.

## C X V I.

Grand est l'auantage des Astrologues : qui bien qu'ils mentent , soit par le defaut de leur art , ou par leur ignorance ; toutesfois ils gaignent plus de credit par le succez d'un seul point, qu'ils auront predit avec vérité , que ne leur en oster le respect de cent autres , qu'ils auront au parauant faulsement asseurez . Combien que le contraire aduienne és autres hōmes : veu qu'vne seule mensonge recognüe en quelqu'vn , fait qu'à peine peut on croire de luy plusieurs autres véritez . Ce qui ne prouient à l'auenture d'autre chose ,

et . . . . . ADVIS ET CONSEILS  
que d'vn grand desir que les hommes ont de sçauoir  
l'aduenir, dont ne pouuans auoir autrement aucune  
certitude, ils croyent asseurement à ceux qui font pro-  
fession de le sçauoir dire toutainsi que le malade ad-  
iouste foy à celuy qui luy promet guerison.

## CXVII.

Vn Prince qui voudroit oster le credit à ces fai-  
seurs de Pronostiques, n'auroit meilleur moyen que  
de commander que lors qu'on imprime la prediction  
de l'année à venir, on imprimaist ensemble celle de l'an-  
née precedante. D'autant que les hommes remar-  
quantz, combien peu ils l'ont rencontré en ce qui est  
du passé, seroyent cōtraints, de ne croire rien de l'ad-  
uenir : là où lisans seulement ce que l'on attend, & a-  
yans oublié les menteries du temps précédent, il ad-  
uient que la curiosité naturelle, que nous apportons,  
à sçauoir ce qui doibt estre, nous induit facilement à  
le croire.

## CXVIII.

Les hommes priuez, ne peuuent bien louer ou  
blasmer beaucoup de ce que font les Princes, nō seu-  
lement pour ignorer l'estat des affaires, & que l'on ne  
sçait ce qui les touche & qu'ils projettent: mais aussi  
pource que la difference qui gist entre la prudenee &  
volonté des Princes, & celle de l'homme priué, est  
cause, qu'ores que l'estat des affaires, avec le bien &  
importance d'icelles fust cogneu des vns aussi bien

que des autres, il y a toutesfois plusieurs & diuerses conditions, & ne se remarquent les choses d'un œil semblable, ny aussi ne se iugent d'un pareil iugement. En somme les vns les mesurent tout d'un autre façon & mesure, que les autres.

## C X I X.

Celuy se trompe souuent qui se resoult sur les premiers aduertissemens qui luy sont donnez de ce qui passé : d'autant que tousiours ils sont apportez avec plus de vehementce & terreur, que l'on ne trouue a- pres en effect: & pourtant si on n'y est constraint, on doibt attēdre les secōds, & de main en main les autres.

## C X X.

Quand les nouuelles n'ont auteur certain, & sont vrays semblables & desirées, on y doibt adiouster peu de foy: pource que les hommes inuentent aisément ce qu'ils attendent, & ce qu'ils croyent. Je donne plus volontiers l'oreille à des nouuelles estranges, & soudaines : d'autant que l'on se met moins à controuuer, où se persuader ce qui est hors de nostre imagination & propos: & de cecy i'en ay souuent faict l'expérience.

## C X X I.

Il est impossible que l'homme pour si excellent esprit, & iugement naturel qu'il aye, puisse concepuoir & estre bien entendu en certaines choses, qui se pre-

ADVIS ET CONSEILS  
sentent : ce qui est cause que l'experience est du tout  
necessaire , laquelle seule en est la maistresse . Et sans  
doute celuy m'aduouera mieux de ce que ie di , qui  
aura manié beaucoup d'affaires : pource que de l'expe-  
rience mesme il aura appris , combien vaut & proffite  
l'experience .

### C X X I I.

Es choses d'importance , celuy qui ne scait bien  
toutes les particularitez , n'en peut faire bon iuge-  
ment : car souuēt vne bien petite circonstance rend le  
fait tout diuers. Mais i'ose asseurer que tel qui n'a co-  
gnoissance que des choses en general , iuge maintes-  
fois bien , là où ayant entendu ce que particulieremēt  
en depend , il se trouue que son iugemēt n'est pas bon :  
pource que celuy qui n'a la teste bien faitte , & l'esprit  
affranchi de passion , demeure aisémēt confuz , & s'es-  
gare en considerant plusieurs choses diuerses .

### C X X I I I.

Obseruez diligemment les choses des siecles pa-  
sez , pource qu'elles eclaircissent & apportent lumie-  
re aux futures : veu que le monde demeure tousiours  
d'vne facon , & que tout ce qui est , & sera , a esté en au-  
tre temps . Car les mesmes euenemens retournent ,  
mais c'est soubz diuers noms & apparēces . Ce qui est  
cause que chacū ne les recognoist pas , mais celuy seul  
qui est sage , & qui les remarque exactement .

## C X X I I I.

Si vous prenez bien garde, vous trouuerez que d'aage en aage, non seulement les mots, les habits, & façons de faire, se changent : mais qui plus est encor le gouſt, & inclination des esprits. Et ceste diuersité ſe veoit encore en même temps, de cōtrée en cōtrée : d'où viēt qu'il y a non ſeulement diuersité de mœurs, qui peut proceder de la diuersité l'institutiō, mais auſſi les appetis & gouſts des viandes y ſont diuers.

## C X X V.

Les choses du monde ne ſarreſtent iamais en vn point, ains continuent touſiours le chemin, par où la raiſon de leur nature & portée les fait paſſer & pré- dre fin. Mais ce n'est ſouuent ſi toſt que nous le cui- derions bien : parce que nous les meſurons par noſtre vie qui eſt courte, & non ſelon leur téps, qui eſt long. Parquoy leur pas & acheminemēt eſt plus tardif que n'eſt le noſtre : voire ſi lent, qu'encor qu'elles ſe meu- uent, nous ne nous prenons pas ſouuēt garde de leurs mouuemens. Ce qui eſt cause que le plus ſouuent les iugemens que nous en faisons, ne ſe trouuēt pas vrais.

## C X X V I.

Quand l'on fait quelque chose, ſi on pouuoit ſça- uoir ce qui ſeroit aduenu, ſi elle n'eust pas eſté faite, ou ſi l'on eust pris le party cōtraire : ſans doubt il y a plusieurs choses louées ou blasmées des hommes, de qui l'on iugeroit tout autrement.

## CXXVII.

Bien que les hommes delibèrent avec bon conseil, toutesfois souuent les effects n'en valent rien, tant les choses à venir sont incertaines: toutesfois on ne doit à la façon des bestes se d'ôner en proie à l'auëture, ains cōme homme se conduire par raison. Et le sage a bien plus d'occasion de se contenter de s'estre laissé mener par la prudence, ores qu'il ne luy en ait pas bien réussî, que si suiuant mauuaise conseil tout luy fust aduenu à souhait.

## CXXVIII.

Celuy ne merite louange qui fait, ou ne fait pas quelque chose: laquelle obmettant ou executant, il encourroit blasme.

## CXXIX.

D'une action & œuvre louable & bonne, on n'en reçoit pas tousiours le fruit: & de là vient que qui par le bien faire ne demeure satisfait de toy mesme, ne continue en sa vertu; pource qu'il ne luy semble pas en tirer aucun profit. Mais en cecy les hommes se trompent beaucoup. Car ores que se porter dignement ne t'aportast autre commodité euidente, c'est pourtant le subiect d'une bonne renommée, & de la bonne opinion que l'on conçoit de toy, & laquelle en diuerses saisons & occurrences t'apporte un profit incroiable.

## CXXX.

Efforce toy au possible de ne te trouuer où l'on perd: car ores que la faute ne soit tienne, tousiours il t'en demeure quelque blasme, & ne peut on aller en tous lieux, & compagnies pour se iustifier: tout ainsi que celuy qui se trouve avec le victorieux rapporte tousiours louange, ores qu'il ne l'ait merité.

## CXXXI.

Ie n'puis, & ne me fçaurois faire à croire, d'estre grand: ou me donner reputation, d'auoir les choses, qu'à la verité ie n'ay pas. Et toutesfoys il seroit plus proffitable de faire le contraire: car il est incroyable, combien sert la reputation & opinion, que l'on a que tu soys grand: pource que par ce seul bruit l'on te prend, & court on apres toy, comme tel, sans qu'il te soit besoing d'en venir à l'espreuve.

## CXXXII.

Sans doute celiuy qui a l'entendement plus grossier & commun, a meilleur temps en ce monde, vit plus longuement, & se peut aucunement reputer plus heureux, que ne sont les rares & excellentz esprits: d'autant que les natures plus genereuses apportent plustost peine & tourment, où elles sont, qu'aucun repos:toutesfois lvn tient plus de la beste, que de l'homme:l'autre surpassé l'humaine portée, & se rapporte plus à la nature celeste.

## CXXXIII.

Ceux là faillent, qui disent que les lettres & l'estude gaste le cerveau des hommes. Car cela peut bien eſtre vray à celuy qui a l'entendement foible : mais là où les lettres trouuent vn bon naturel, elles le rendent parfaict. Pource qu'une bōne inclination aydee d'ailleurs de ce qui est bon, ne peut faillir de produire quelque chose d'excellent.

## CXXXIII.

Je l'ay dit souuent & le redi encore qu'un esprit capable & qui ſçait faire fondz du temps , n'a point occasion de se plaindre de la briefueté de la vie, pource qu'il peut entendre inſinies choses & employer le temps avec proffit, & ſi il luy en reste encore.

## CXXXV.

Toy qui vis en court, & à la fuyte d'un grād, qui deſires d'estre par luy employé en affaires , efforce toy de luy eſtre tousſiours deuant les yeux : pource que d'heure à autre ſe preſentent des charges, lesquelles il cōmeet à celuy qu'il veoit, & qui luy eſt plus en main: là où ſi il failloit qu'il te fist chercher, ou qu'il t'attēdiſt il ne t'en chargeroit pas. Et celuy qui laisse eschapper un commandement ores qu'il ſoit petit, perd souuent l'entrée & auancement aux choses grandes.

## CXXXVI.

Le prouerbe Castillan dit, Le filet ſe rompt du costé plus

plus foible: aussi tousiours en la concurrence & cōparison de celuy qui est plus puissant ou qui a plus de credit, le plus foible demeure court & surmonté: encor que la raison ou l'honesteté, & le respect des plaisirs receuz voulust le contraire:pource que communement on a plus esgard à ce qui proffite qu'à ce qui est du debuoir.

## CXXXVII.

Les iniures faittes , tiennent plus fermement en la memoire des hommes, que les bienfaicts . Et s'il aduient,qu'on se resouuienne de ceux cy , on se les imagine beaucoup plus petis, qu'ils ne sont , estimant vn chacun meriter d'auantage qu'il ne merite. Il aduient au rebours du tort receu, d'ont vn chacun se deut, & se ressent outre mesure . Parquoy toutes choses pareilles, on se doit garder, de faire plaisir, qui apporte à l'egal deplaisir & mal contentement à quelque autre: car pour la raison cy dessus deduicte, on y perd beaucoup plus en gros qu'on ne gaigne en detail.

## CXXXVIII.

Assurez vous plustost de celuy , qui à affaire de vous, ou de celuy, qui en ce que vous traittez, aura interest commun; que non pas dvn, auquel vous aurez fait plaisir . Car l'experience nous monstre , que les hommes sont communement ingrats . Parquoy en faisant nostre conte , & vous resolvant comme vous vous debuez seruir des hommes; faites plus d'estat de

## ADVIS ET CONSEILS

celuy, qui espere proffit, que de celuy qui est meu seulement pour la satisfaction: pource que veritablement les plaisirs s'oublient.

### C X X X I X.

I'ay mis cest aduertissement; afin que vous apprenez à viure, & que vous ayez cognoissance, que valent telles choses, non pas pour vous retirer de bien faire: pource que oultre, que c'est vne chose genereuse, & qui procede d'un cœur rond & franc, encore aduent il souuent, qu'un plaisir est recompensé & parfoys de telle sorte, qu'il en paye plusieurs. D'avantage il faut croire, que les actes nobles & vertueux, sont agreables à ceste puissance, qui est pardessus les hommes, tellement qu'elle ne permet iamais, qu'ils demeurent sans fruct.

### C X L.

Ces aduertissemens sont regles, lesquelles en quelque particularité qui a diuerse raison, ont des exceptions: mais malaisement peut on apprendre ces particularitez autrement qu'avec la discretion.

### C X L I.

Souuienne vous de ce que ie vous ay dit ailleurs de ces aduertissemens, que l'on ne les doibt observer de point en point, mais ils ne sont bons & ne peuvent seruir en quelques cas particuliers, qui ont diuerse raison, lesquels on ne peut comprendre par re-

gles, & ne se trouue liure qui en parle. Mais est de besoing que vous y soyez adduits & esclairez premièrement par la nature, & puis par experiance.

## CXLII.

Si les seruiteurs estoïent discrets & non ingratz, il seroit honeste & du debuoir q̄ les maistres leur feissent tāt de biens, qu'il leur seroit possible: mais puisque le plus souuet ils sont d'autre naturel, & alors qu'ils sont gras il s'en vont ou bien irritēt leurs maistres, il est pl<sup>e</sup> vtile se comporter enuers eux avec la main ferrée & les entretenir en esperance, & faire en sorte qu'ils ne desesperent point.

## CXLIII.

Il faut vser de cest enseignement en sorte que tu n'acquiere le nom d'ingrat, & partāt que tu ne sois abandonné d'vn chacun : à quoy il fault pouruoir en faisant du bien à quelqu'vn extraordinairemēt: pour ce que naturellement l'esperance commande tant aux hommes, que l'exemple d'vn qui aura esté remuneré les mouuera d'auantage, que de cent qui ne le feront pas.

## CXLIV.

Il se veoit par experiance que les maistres tiennent peu de compte de leurs seruiteurs, & pour leur commodité ou volonté leur donnent congé, & les en envoient. Parquoy ie ne donne aucun blasme aux serui-

## ADVIS ET CONSEILS

teurs, qui prenant exemple ont plus de soing de leur interest particulier que de celuy de leur maistre, ne sont point à blasmer : ce que toutefois ie leur cōseille de faire en sorte que l'hōneur & la loyauté soit sauue.

### CXLV.

Ie le dis encor vn coup, que les maistres font peu de compte des seruiteurs, & pour leur commodité les chassent & estrangent sans aucun esgard ou considération. Parquoy les seruiteurs font sagement d'en verser de mesme vers leurs maistres, sans faire toutesfois chose qui soit contre l'honneur & la foy.

### CXLVI.

Personne ne cognoist moins les seruiteurs que le maistre, & par consequent le superieur ses subiects: pource qu'ils ne se presentent pas à luy tels qu'ils font aux autres , ains se faignent & taschēt de paroistre autres qu'à la verité ils ne sont.

### CXLVII.

Auoir bonne intelligence avec ses freres & parens, ameine des biēs infinis, qu'on ne cognoist poit: pource qu'ils n'apparoissent point vn à vn. Mais cela te profitte, & te fait respecter en infinies choses: pourtant se doit obseruer ceste opinion encore avec quelque incommodité. Et en cest endroit se trôpent bien souuent les hōmes: pource qu'ils s'esmeuuent de quelque petit dommage, qui apparoist : & ne cōsiderent pas cōbien

font grands & infinis les biens qui ne s'appercoiuent.

## CXLVIII.

On ne sçauoit blasmer la volôté, que les hommes ont d'auoir des enfans : pource que c'est chose naturelle. Mais ie diray bien que c'est espece de bon-heur, que de n'en auoir point: pource que mesmes des bons & des sages on en reçoit plus de deplaisir que de consolation. I'en ay veu l'exemple en mō propre pere, qui estoit regardé pour auoir des enfans bien nez. Voyez donc, & recueillez delà ce qui aduient à ceux qui en ont de mal conditionnez & desbordez ?

## CXLIX.

C'est vne griefue charge d'auoir des filles: pource que fort malaisement on les marie bien, & pour ne faillir point aux deliberations qu'on en fait , il faudroit se bien cognoistre , & mesurer la nature des affaires : ce qui diminuroit la difficulté qui se fait bien souuent plus grande , pour presumer trop de soy ou discourir mal la nature de ce fait . Et ay veu bien souuent des peres, qui ayans refusé des partis , les ont puis apres desirez en vain. L'homme toutesfoys ne se doibt pas tât abaisser, que de bailler sa fille au premier venu: car c'est chose où la prudence est merueilleusement requise & necessaire. Et quant à moy, ie cognoy bien maintenant ce qui est bon de faire en cela : mais ie nescay si ie venois à le praticquer, si ie pourrois l'acheminer & gouerner en sorte qu'il réussit à bien.

ADVIS ET CONSEILS  
C L.

Bien peu de contractz se falcifient du commandement, mais estans faits comme les hommes pensent à malice ou bien qu'en maniant affaires ils s'apperçoivent de ce qu'il leur seroit commode, se trauaillet de faire parler les contractz selon leur desir & volonté. Quād les contractz donques toucheront aux affaires d'importance, retirez en vne coppie incontinent, & mettez la dans le coffre en forme authentique.

C L I.

Vn vicillard souloit dire, que plus d'hōneur faisoit vn escu en la bource, que dix despendus: parole digne d'estre notée, non pas pour deuenir vilain, ne pour faillir aux choses honorables, mais pour seruir de frain aux superflitez.

C L I I.

En choses de mesnage le secret principal est de retrancher toutes despences superflues: mais le point à mon aduis où consiste l'industrie est de faire autant de despence qu'un autre avec plus d'aduantage: & comme l'on dit en vn commun prouerbe, Despendre vn sol pour trois blancs.

C L I I I.

Sans doubte tant plus l'homme deuient vieux, tant plus il deuient auaricieux. La raison plus commune qu'on en emmeine, est que le courage se diminue,

mais ceste raison ne me semble pas bōne. Pource que le vieillard est biē ignorāt, qui ne cognoist que moins de choses luy sont besoing tant plus qu'il se fait vieux. En outre ie voy q̄ la luxure s'augmête, aux vieillards: ie dis l'appetit, & non pas la force: & tout autant en est de la cruaute & des autres vices. Je croy donc que la raison en soit, pource que tant plus l'homme vit, tant plus prend il habitude aux choses de ce monde, & par consequant les ayme d'aduantage.

## CLIII.

Ceste mesme raison fait que tant plus l'homme envieillist, tant plus a il pœur de mourir, & tousiours vit avec plus d'action & pensement, comme fil ne debuoit iamais mourir.

## CLV.

On croit, & le veoit on souuent par experiance, que les richesses mal acquises ne passent pas le tiers herrier. Sainct Augustin dit que Dieu permet que celuy là qui les a acquises en ioüisse, en recōpense de quelque bien qu'il a fait durant sa vie, mais qu'apres elles ne passent gueres outre. Car tel est le iugement de Dieu vers les biens mal acquis. Je dis vne fois à vn pere, que ie m'estoys auisé d'vne autre raison, c'est à sçauoir que celuy qui acquiert des richesses, est communément esteué de bas & petit lieu, d'où vient qu'il les ayme & sçait le moyen de les conseruer. Mais les enfans nez & esleuez de parens riches, ne sçauent que

## ADVIS ET CONSEILS

c'est d'acquerir des biens, & n'ayant l'art & moyen de les conseruer, facilement les dissipent.

### C L V I.

Ne fondez point voz desseings sur ce que vous n'auez point, & ne despendez sur les proffits à venir: pource qu'ils ne succedent pas tousiours , tellement que vous vous trouuez embrouillez & en arriere. De là viēt que l'on veoit le plus souuent les plus gros marchâts faire banqueroutte pour cela . Car pour l'esperance de plusgrād proffit , ils empruntēt à change & rechange . La multiplication desquels est certaine & a son temps prefix : mais les gains bien souuent ne viennent du tout point , ou plus tard qu'on ne pensoit. De facon que l'entreprinse que vous auez commancée comme vtile & proffitable , vous réussit tres-dommgeable & infructueuse.

### C L V I I.

Retenez bien , que quiconque gaigne ordinairement, encores qu'il puisse bien despender d'avantage qu'il ne gaigne,toutesfois c'est grād folie à luy de despender largement,soubs l'esperāce du gain qu'il peut faire, sans auoir premierement fait fonds. Car l'occassion de gaigner ne dure pas tousiours , & si tandis qu'elle dure tu ne t'accommodes, quād elle est passée tu te retrouues pauvre cōme deuant. Dont il aduient que tu as perdu temps & honneur: pource que tu es tenu pour hōme de peu d'entendemēt,d'auoir eu belle occasion , & de n'en auoir sceu vser . Et retenez le bien

bien: car i'ay veu en mes iours plusieurs qui sont tombez en ceste faute & inconuenient.

## CLVIII.

Il est malaisé de trouuer ces aduertissemens, mais encores plus malaisé de les practiquer & executer: car bien souuent l'homme cognoist, mais il ne met pas à execution. Parquoy les voulans practiquer, forcez vostre naturel & vous acquerez vne bonne habitude, par le moyen de laquelle vous executerez non seulement ces preceptes, mais encores sans aucune peine vous ferez tout ce que la raison yeut & commande.

## LES QUARANTE ET DEVX

*articles qui ensuivent, ont esté recueillis de plusieurs*

*Historiographes tant Grecs que*

*Latins & François,*

## CLIX.

Tous s'accordent bien, que l'espargne, & le gain, sont les deux principaux moyens, pour remettre vn estat, tout ainsi qu'une maison, en la premiere fortune & abondance. Et que l'espargne consiste principalement à retrâcher les despences superflues. Mais quelles sont ces despêces superflues, il est impossible de le particulariser: si ce n'est qu'on peut dire, en la maison beaucoup de seruiteurs faictneans & inutils, & en l'estat beaucoup d'officiers. Car les premiers ruinent le

ADVIS ET CONSEILS  
pere de famille: les autres rongent & mangent le peuple & le public.

## CLX.

Vn estat peut faire grand proffit en s'attribuant seul le debit general de quelque marchandise, comme l'on faiet du sel en France. Comme Denys le tyran fit du fer en l'isle de Sicile, & comme l'on a quelques-foys pratique du bled au royaume de Naples. Mais il ne se faut ayder de cest aduertissemēt & autres semblables que pour quelque téps, & au besoing. Car ce seroit attirer en vn endroit toute la nourriture, qui doibt estre departie à tous les membres, si on veut que tout le corps se porte bien.

## CLXI.

En la recherche qui se fait de l'administration du public, il ne se faut attacquer aux grāds, qui ont puissance de troubler & remuer: ou bien il les faut prevenir, deuant qu'ils en sentent le vent. Pource qu'ils sent ordinairement du conseil qu'Alcibiade donna à Pericles, & qu'il sçeut tresbien practiquer: c'est a dire ils trouuent plustost moyen de ne rendre point compte, que de le rendre.

## CLXII.

Il est certain que plusieurs sont plus malaisez à gaigner qu'un, ou deux; mais il se veoit par experience, qu'és assemblée, & conseils qui consistent en

multitude, les chefs gaignez, le reste ne peut que malaisément resister, mesmement quād les chefs sont auantagez de beaucoup d'authorité & préeminence par dessus les autres.

## CLXIIII.

Le moyen de retrancher & diminuer la puissance dvn magistrat, qui est grande & excessifue, & de laquelle il est aisē d'abuser, c'est de la departir egale-ment, & diuiser en plusieurs, & la limiter à temps. Bref la vicissitude de cōmander & d'obeir, de presider & d'estre presidé, est vn remede assuré & salutaire cōtre les insoléces, abus & corruptions des magistrats.

## CLXIIII.

Il n'y a rien si pernicieux en vn estat, que quand il y a beaucoup de magistrats, qui ne sont tenus de rendre compte de leur fait à personne : ou, que quand il leur plaist de maluerser, ils ne peuuent estre que malaisément repris, accusez & conuaincus.

## CLXV.

Quand il aduient en vn estat, que quasi dvn commun accord & consentement on a conniué à la contrauention de quelques loix & ordonnances, qui sont toutesfoys encores pour le present bonnes & salutaires, il faut pouruoir à ce qu'à l'aduenir elles soient obseruées, & faisant grace de ce qui a esté fait au contraire, ne faire aucune recherche du passé : car autre-

ment le bien la vie & les fortunes , de beaucoup de personnes, & la seureté des bonnes maisons est appellée en danger , & exposée à calumnies : qui est la chose la plus pernicieuse qui sçauroit aduenir en vn estat.

## CLXVI.

Toute multitude, comme la mer, est de soymesme immobile: & selon les vents qui la pousse , ell' est ou calme, ou esmeüe, ou tranquille, ou turbulente. Par quoy pour les seditions aduenues c'est grande follie & indiscretion de seuir promiscument contre toutes personnes , mais il suffist de punir les autheurs de ce qui s'est fait & passé.

## CLXVII.

Les loix sans les mœurs proffitent de peu . Et le peuple reçoit lvn & l'autre de son Prince . Les loix par nécessité , les mœurs par æmulation & de bonne volonté . C'est pourquoy le Prince qui est de bonnes mœurs apporte plus grand auancemēt à la Iustice , & à l'obeissance qui luy est deüe par vn bon exemple , que par cent ordonnances , contenant les plus rigoureuses peines qu'on sçauroit inuenter.

## CLXVIII.

Le Prince qui reçoit de main en main vn estat , où la licence des guerres a introduit plusieurs abus & corruptions , avec vn appauurissement vniuersel de ses subiects & de son pays , est reduit en grādes angoisses

& facheries. Car il est impossible de remettre sus vn estat abattu de telle sorte de calamitez, sans grande quātité de deniers. La leuee desquels, outre ce qu'elle est malaisee, pour la pauureté des subiects, luy concilie vn mauuais bruit. De celano<sup>9</sup> sert d'exemple l'Empereur Vespasian, lequel aiant receu l'Empire tout desreiglé, & plein de desordres, pour les guerres passées: il protesta qu'il failloit vne grande somme de deniers pour rendre à la republique son premier lustre & splendeur. Mais pour amasser ceste somme, il luy conuint mettre sus de grosses charges & imposts sur le peuple, qui luy firent encourir le renom d'auaritieux. Ce qui ne doit point estonner vn Prince bien auisé: car tel renom ne peut apporter aucune rache à sa louange: pourueu que par effect il monstre qu'il a emploie ses deniers, au restablissement de la tranquillité & dignité publicque.

## CLXIX.

Tous les Empereurs, qui ont pris le gouuernement de l'Empire apres longues seditions & guerres ciuilles, la chose qu'ils ont eu le plus en recommandation a esté de repurger la republique des personnes indig-nes, qui festoyent coulez par la licence des guerres aux principales dignitez & honneurs. Mais il y es-chet quelquefois des temps & des occasions, esquelle-s l'execution de telles choses est malaisee. Toutes-foys on pourroit bien dextrement oster les plus incapables, leur laissant leur prerogatiues sauves & entie-

res des lieux & endroicts, où la capacité est plus requise, & les transposer & employer en d'autres charges plus propres, pour la foiblesse de leur entedemēt, & qui ne fussent pas de si grande importance cōme la vie, les biens, & les fortunes de tous ceux d'vn pays.

## C L X X .

Il n'est iamais bon , en vn estat nouvellement releué de guerres & autres calamitez , d'y faire des remuemēts, qui importent la vie & le bien de plusieurs en general. Tout ainsi que le Medecin ne seroit pas sage, qui à vn corps attenüé & affoibly de longues maladies, donneroit vne forte medecine & purgation.

## C L X X I .

Le Prince sage & auisé doibt manier son peuple avec discours & raison, & ne le poursuiure iamais opinionastrement, & avec violence de quelque chose, tellement qu'il le mette en ceste nécessité de prendre les armes pour luy resister. Car ou le peuple a du meilleur, & cela le rend insolent & prompt à rebeller à toutes heurtes:ou il est vaincu à force d'armes, & cela ne se scauroit faire qu'avec vne grande perte & dommage du Prince , & grand danger de son estat.

## C L X X I I .

Tout ainsi que le corps humain qui est composé de quatre humeurs, s'il y en a quelqu'vne qui abode plus que les autres,est malade & indispos: ainsi quād quel-

qu'vn des estats qui font le corps de quelque royaume ou republique, deuiét plus fort & plus puissāt que les autres, il y a danger de subuersion & changement. C'est pourquoy les sages & Philosophes ont estimé q̄ le bon gouuernement politic n'estoit qu'vn entretien de la concordance & armonie proportionnée des principales parties de l'estat : comme l'entretien de la santé, l'egalité proportionnée des quatre humeurs qui dominent en nous.

## CLXXIII.

L'Eglise en France estoit iadis comme vn contre-pois, qui tenoit la balance esgalle entre le peuple & la noblesse. D'autant que par le moyen de l'establissement Ecclesiasticque, le peuple estoit participant des plus grands biens, estats, honneurs, & dignitez de ce royaume. Mais maintenant le peuple n'y pouuant que mal-aisément aborder, il reste foible & impuissant.

## CLXXIIII.

Ce que ie viens de dire sera trouué véritable, si on considere qu'il n'est aduenu que deux mutations en ce royaume en toutes, lesquelles l'establissement Ecclesiastic a esté au prealable subuerty & ruiné, & les benefices departis aux Gentils-hommes & Seigneurs, qui en faisoient leur propre. C'est pourquoy Hue Cappet si tost qu'il fut venu à la Couronne restablit auçc fort grand soing & diligence l'ancien or-

donner à vn Prince, soit pour sa grandeur, soit pour le bien de ses affaires & le soulagement de ses subiects, que cestui-là d'auoir entiere cognoissance des dependances de son estat & de ses droictz, & les reigler luy mesme, sans s'en attendre à autruy.

## CLXXX.

Les loix punissent les delictz, quand ils sont faictz: mais i'estime beaucoup d'avantage celles qui pouruoyent à ce qu'on ne les commette, & qui ostent en tant qu'il est possible toutes occasions de mal faire.

## CLXXXI.

Le Prince qui veut estre bien obey, il faut necesfairement qu'il se serue de magistratz gens de bien & d'honneur, bien estimez & reputez du peuple. Pource qu'un chacun obeit plus volontiers & ne contrevient que malaisément, aux mandemens & iugementz, qu'on a opinion estre partis d'un homme vertueux & de bōne conscience: mesmes les plus desbordez ployent, & reuerent la vertu.

## CLXXXII.

La multitude des loix & des magistratz engendre la confusion, & la confusion est enemie du bon ordre: en quoibz & consiste la force & la vertu des loix, sans lesquelles il n'y a estat quelconque, qui puisse subsister.

## CLXXXIII.

Comme les sages medecins tournent au dehors les humeurs, qui troublent au dedans la santé & bonne constitutio du corps humain, ainsi le sage Politic: voyant le peuple prest d'entrer en mutinerie & diuisiō, doit tourner sa felonnie sur l'estrangeur . Car la crainte commune faict oublier les animositēz, & concilie ordinairement voire les plus grands enemis.

## CLXXXIV.

Tout ainsi que le sage pilote obeit à la tempeste, encores qu'il ne puisse pas toucher le port: & quand il le pourroit toucher pour changer & tourner voile, ce seroit yne grande follie à luy , de vouloir s'opinier à tenir le mesme cours qu'il auroit encommencé, plutost que le changeant arriuer où il pretend: ainsi en l'entremise de la republique, ne tendans à autre fin qu'à acquerir repos avec honneur & dignité, nous ne deuons pas tousiours dire, mais regarder & viser à mesme chose.

## CLXXXV.

Les peines des loix des premiers Françoy's sont toutes pecuniaires, & ni en a que bien peu de capitalles. Ce qui me fait esbahir, comme il a esté possible qu'un amas de peuple encôres non poly ni adoucy & victorieux, par consequent insolent, a peu estre contenu en debuoir par des loix si peu seueres & rigo-

**A D V I S E T C O N S E I L S** de  
reuses. Et croy que cest douceur & moderation n'a  
pas peu serui à l'establissement & fermeté de cest estat,  
& à inciter les anciens Gauloys à nous endurer en  
leur pays compagnons de leurs biens & fortunes.

### C L X X X V I .

Cest vne chose louable en vn estat, que les peines  
soyent douces & benignes. Car c'est vn indice d'un  
bon naturel de peuple, & d'un gouernement doux  
& moderé. Mais quand il aduient qu'un peuple, par le  
malheur des temps, est debordé en toute licence &  
corruption, il est besoing pour le rameiner en santé  
d'user de rigueur & seuerité. Tout ainsi que les Me-  
decins font tenir & observer tres-estroicte diette aux  
maladies, qui sont de difficile & dāgereuse guerison.

### C L X X X V I I .

Qui fait la loy mestresse de toutes choses, il esta-  
blit vn gouernement exempt de toute corruption,  
& plustost diuin qu'humain : c'est le cōtraire du gou-  
uernement de l'homme, duquel le iugement est sub-  
iect à estre peruerty par passion. Parquoy il faut lais-  
ser le moins de choses que l'on peut en l'arbitrage du  
iuge. Car le droit qui est en la puissance des hom-  
mes, est corrompu & incertain : & l'incertitude de  
droit apporté vne confusion de toutes choses, qui  
finablement est cause de grāds troubles & seditions.

### C L X X X V I I I .

Il seroit bon & profitable au public, quel toutes les

difficultez, qui sont suruenues depuis vn bien long temps ença, sur l'interpretation des coustumes, & sur plusieurs autres faictz concernantz nos mœurs & façons de faire, esquelles ordinairement les iugementz des hommes flottent en diuersité d'opinions, furent arrestées & décidées, par ordonnances du Prince sur ce faites, que les iuges quels qu'ils furent, seroyent contrainctz de suiuure & garder.

## C L X X X I X.

Mathias Coruinus Roy de Hongrie, pour terminer les differends & proces de son royaume, establit quelques compagnies composées des plus grāds Ju-reconsultes, & des hommes mieux versez en la iudicature, qui furent de son temps, lesquels il appella de toutes partz avec fort bon appoinctement. Mais peu apres, les proces estās par ce moyen creuz en son païs en grande multitude, il fut contrainct à la requeste de son peuple, de licentier ses grands docteurs & maistres ouuriers de plaiderie. Ainsi il se voit, ce que dit vn ancien autheur estre véritable, que de trop de iustice naist & prouient tresgrande iniustice.

## C X C.

Encores qu'il soit souhaitable en l'estat, qu'un chacun des citoyens soit adduiet à frugalité & modestie, soit en acoustremens, soit au viure ordinaire: si est-ce que pour le regard du luxe, & de la moderation de dependre, il n'est pas possible, que quelques bel-

## ADVIS ET CONSEILS

les loix sumptuaires que l'on nous vante, d'en faire loy qui soit de durée : mais il vaut mieux en laisser la decision aux temps & à la richesse ou pauureté dvn chacun . Car à la raison de l'vne, ou de l'autre , le luxe s'augmente ou diminue.

## CXCI.

Il est iuste & raisonnables en l'estat Monarchic, que tout ce qui plaist au Prince soit recueilly & obserué pour loy . Mais ie dis que c'est le grand interest des Princes mesmes , qu'il y ait quelque forme & solennité establie , à faire passer leurs volontez en force de loy. Car la volonté des Princes est d'autant plus subiecte à estre surprise qu'elle est aguettée: & le plus souuent aduient que les fautes en sont irreparables.

## CXCII.

Le changement dvn grand estat , ne se peut faire que petit à petit , & par longue succession de temps, voire que bien souuent il dure longuement soustenu, par le seul bruiet de sa puissance ancienne , plustost que par la force de sa bonne constitution . Mais finallement , apres longues iniustices, oppressions, degasts, meurtres , & autres calamitez prouenants des guerres ciuiles , les principaux appuis de l'ancien estat ruinez & abbatis à l'occasion d'icelles , le peuple se iette entre les bras du premier homme de reputation , qu'il veoit puissant, & auoir le moyen de le tenir en repos & faire obseruer iustice .

## CXCIII.

Les proces estants multipliez à Romme en grande quātité, l'Empereur Vespasian establit des Iuges pour terminer & decider extraordinairement , ceux qui estoient intētez depuis quelque certain long cours de temps, & par ce moyien en retrancha l'affluence. Il se- roit aisē aujoud'huy de practiquer le semblable, & y en a aussi grande occasion en ce Royaume qu'il y eut iamais en estat quelconque, dont il soit memoire.

## CXCIII.

Le Prince ne sçauroit mieux s'asseurer de quelque ville, ou de ceux , dont il peut auoir iuste occasion de se deffier, que de tenir leurs principaux moiens & fa- cultez , ou ce qu'ils ont le plus cher, comme leurs en- fans, en sa puissance .

## CXCIV.

Quand le Prince se veut descharger de l'enuie de quelque mauuaise gouuernement qui a eu cours, & rentrer en grace avec ses subiets irritez , c'est vn bon moyien d'y paruenir, que de faire faire le proces à quelqu'un des plus mal-vouluz de la commune, qui a esté ministre des choses passées . Car le peuple, voyant l'instrument de sa calamité abbatu & ruiné, reste con- tent & satisfait, & se reconcilie fort aisément avec son Seigneur .

## C X C V I .

Le Prince soubs lequel il n'est rien permis , est tres-mauuaise: mais celuy est encore pire, soubs lequel toutes choses sont permises.

## C X C V I I .

Le denōbremēt par le menu, des villes, des bourgz, des villages, des chasteaux, des metairies, terres, Seigneuries, fiefz, iurisdictions, ressorts, bornes & limites de chacune prouince , subiecte à vn estat, & de tous les habitans d'icelle , de quelque aage & qualité qu'ils soient , & de leurs biens tant meubles qu'immeubles , avec certaine contribution pour teste, c'est proprement ce que les Latins appellent *censum agere*. C'est ceste belle institution & establissement loué pardessus tous les autres des Romains , & quelon dit auoir serui à leur grandeur, autant que nul autre: & à la verité qui bien le considerera, il proffite à plusieurs choses, & si est facile à imiter.

## C X C V I I I .

Les iugemens souuerains donnez par ambition, faction, ou autrement iniques, peuuent, voire doibuent, estre cassez par le Prince . Et en cela il n'y a nul mauuaise exemple, ni rien qui importe au public, si non qu'il faut punir les Iuges rigoreusement, qui ont iniquement iugé: ce qui ne se fait pas ordinairement. Mais la retractation de ce qui est de long temps passé en force

en force de chose iugée, ie la metz en mesme rang, que l'abolition des debtis : & dis, avec Ciceron, que l'vn & l'autre sont les dernieres afflictions, d'un estat perdu & ruiné de tout point.

## C X C I X.

Il est à croire, que des bons naissent les bons. Car nature s'efforce tousiours tant qui luy est possible, de rendre l'engendré semblable à ce qui engendre. C'est pourquoy, excepté la tyrannie, il n'y a espece de republique, quelque mal constituée qu'elle soit, où les enfans ne soyent recommandables pour la memoire des vertus des peres : tant pource que l'on espere de voir pousser & reflorir aux enfans les belles qualitez des peres, que pour aiguillonner par là vn chacun à bien meriter du public . Mesmes en plusieurs estats bien ordonnez, la pauureté de la posterité des hommes vertueux a esté soulagée par liberalité publique.

## C C.

Les malades, apres qu'ils estoient gueris, auoyent anciennement de coustume de s'en aller rendre grâces au temple d'Æsculapius, & mettre par escrit l'espece de maladie qui les auoit detenus, & les remedes dont il s'estoient sentis allegez, & comme ils auoyent recouvert santé. De ses petits memoires Hippocrates composa ses Aphorismes . Ainsi recueillant des histoires ce qui a serui à la felicité, grandeur, & bon gouernement d'un estat, ou d'un Prince, on peut tirer des propositions & maximes de grand fruict & vtilité au maniment des affaires.

F I N.

Corrigez ainsi les fautes de ce liure.

Fueillet 6.art.6. ligne 3. au lieu de point à point, lisez à point nomé f.  
10. art. 26. lig. 2. au lieu des iuges, lisez du iuge. f. 11. art. 31. lig. 6. li-  
sez vn peuple. & en la ligne d'apres au lieu qu'elle se doibue, lisez qu'ils  
se doibuent. f. 13. art. 40. lig. 2. au lieu de grand courage, lisez de har-  
diesse. f. 14. art. 41. lig. 3. au lieu d'approprier, lisez approustier. f. 14.  
art. 44. lig. 1. au lieu pour faire seruice, lisez pour leur faire service.  
f. 15. art. 49. lig. 4. au lieu de cognostre, lisez de te cognostre. f. 19.art.  
67. lig. 7. au lieu qu'en vne guerre, lisez qu'vne guerre. f. 26. art. 100.  
lig. 1. au lieu à ayder, lisez d'ayder. f. 29. art. 117. lig. 6. au lieu ils kont,  
lisez ils ont. f. 31. art. 124. lig. 7. au lieu de la diuersité institution, li-  
sez de la diuersité d'institution. f. 32. art. 34. lig. 4. lisez entendre à in-  
finies choses. f. 34. art. 144. lig. 4. ostez ie ne donne aucun blasme, &  
lisez, Parquoy les seruiteurs qui y prenant &c. f. 36. art. 153. lig. 6.  
au lieu sont besoing, lisez font besoing. f. 37. art. 160. lig. 3. lisez com-  
me soubs Denys le tyran on fit, &c.

E I N.